

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 13 Décembre 2016

M. ROBERT : Mes Chers Collègues, je vous invite à prendre place, nous avons plusieurs présentations en préambule de ce Conseil Communautaire. Nous avons plusieurs rapports d'activités que nous examinerons dans le cadre des délibérations, nous avons des présentations préalables que nous pouvons débiter, mais avant de rentrer dans les sujets qui sont à l'ordre du jour, nous avons les représentants syndicaux de WESTEEL que nous avons reçus lors du dernier Conseil qui ont souhaité de nouveau, nous passer un message donc on leur passe la parole pour 5 minutes en introduction de ce Conseil. Allez-y.

INTERVENTION WESTEEL.

M. ROBERT : Et comme l'histoire a aussi des moments qui se rassemblent ou qui nous rassemblent, nous avons ce soir l'étude du rapport d'activité du Syndicat Mixte des Transports. Donc, on va commencer par cette présentation. Nous avons ensuite le SIZIAF et le Syndicat du Stade Couvert, donc on vous laisse une présentation de 5 minutes, comme ça, ça nous permettra de revenir au moment des délibérations, plus en détail sur ces activités. Je vous en prie.

M. SIROP : Merci Monsieur le Président, je suis Fabrice SIROP, Directeur Général du Syndicat Mixte des Transports, je suis accompagné par M. DESCAMPS qui est notre responsable de communication. On va essayer de vous faire une présentation un peu succincte. Le rapport d'activité, c'est toujours un moment un peu compliqué parce que ce sont des rapports qui arrivent relativement tard. Il s'est passé quand même beaucoup de choses en 2016 et on vient d'en avoir encore un témoignage vivant. Donc là, nous on va revenir comme c'est la réglementation, sur l'année 2015, on a toujours la sensation d'être un peu en décalage et de ne pas répondre aux attentes qui sont celles de l'auditoire, mais c'est une procédure réglementaire à laquelle on s'astreint. Je rappelle simplement que le délégataire est tenu de nous livrer son rapport d'activité annuel pour le mois de Mai ou de Juin, ça dépend des contrats et que derrière le Syndicat Mixte doit, lui également élaborer son propre rapport d'activité et en complément de celui du délégataire et donc ça fait qu'on prend des délais qui sont en général relativement longs. Donc, ce qu'on va vous dire, ne va pas présenter un caractère d'actualités extrême mais ça reste quelque chose d'intéressant, je vais passer la parole à Benoit et on sera bien entendu, à votre disposition pour toutes les questions auxquelles on n'aurait pas répondu.

M. DESCAMPS : A la demande de mon Président, on va essayer de faire très vite et de boucler la présentation en moins de 10 minutes. Si jamais je vais trop vite, on pourra discuter à la suite de la présentation. Donc, pour rappel, le Syndicat Mixte des Transports, c'est un territoire qui couvre 3 agglomérations, celle d'Hénin-Carvin, celle de Lens-Liévin et celle de Béthune-Bruay, 750 km², près de 600 000 habitants soit 40% de la population du Pas-de-Calais, ce qui fait du territoire TADAO, le 7^{ème} périmètre de transports urbains de France. Les gens nous connaissent à travers la compétence majeure qui est la nôtre à savoir, organiser la mobilité sur le territoire à travers le réseau de transport en commun, TADAO, pour rappel, M. Laurent DUPORGE est le Président, il est assisté de deux Vice-Présidents, en la personne de Daniel DELCROIX et Jean-Pierre CORBISEZ. Le contrat de D.S.P, de Délégation de Service Public, en quelques mots, un contrat d'un montant global d'environ 225 millions d'euros qui représentait pour l'année 2015, un versement du S.M.T. aux délégataires de l'ordre de 39 millions d'euros avec une dépense d'investissement réalisée effective de 18 millions d'euros. Pour rappel, le réseau TADAO présente aujourd'hui la gamme tarifaire, l'une des moins chères, sinon la moins chère de France, avec un ticket unitaire à 1,20 € qui vous offre une heure de voyage sur le réseau. Je vais balayer rapidement, un abonnement tout public, 28 €/mois, 308 €/an qui est remboursable à hauteur de 50 % par votre employeur si vous avez la chance d'avoir un emploi et des offres surtout très intéressantes au niveau des jeunes, on y reviendra tout à l'heure, avec un abonnement à 5 €/mois ou 50 €/an, qui donne comme pour et tout public, abonnement aux bus et aux TER de manière illimitée. Tout le monde ne le sait pas forcément, mais si vous êtes abonnés à TADAO, vous avez accès à l'ensemble des lignes TER situées sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports, sans surcoût. L'ensemble de ces lignes sont comprises dans votre abonnement. Vous allez sur le quai de la gare, vous bipez sur une borne passe-passe, telle qu'il en existe dans toutes les gares et vous montez dans le train, en cas de contrôle, vous présentez votre titre TADAO qui sera validé. L'année 2015 a été marqué pour le S.M.T. Artois Gohelle par la validation du document cadre

qui est le nôtre du document chapeau qui s'appelle le P.D.U., le Plan de Déplacement Urbain. Donc, ce dernier a été validé le 26 juin 2015 et il arrête la politique en termes de mobilité pour les 10 prochaines années, donc 2015-2025. C'est un document qui est obligatoire, il organise le transport des personnes, des marchandises et de la circulation ainsi que du stationnement. Si on devait résumer le Plan de Déplacement Urbain en deux mots, actuellement 2,2 millions de déplacements sont effectués chaque jour par les habitants des 115 communes du territoire. Sur ces 2,2 millions, 1,9 le sont à l'intérieur du périmètre des 115 communes et 70 % de ces déplacements se font uniquement en voiture. L'objectif du Plan de Déplacement Urbain est de changer un tout petit peu la donne à l'échelle à 10 ans, réduire de 8 % la part de l'automobile pour tomber à 60, augmenter la part du vélo de plus de 5 %, augmenter la part des transports en commun de type TER de 0,5 % mais surtout augmenter la part bus de 2,5 %. Ces objectifs qui paraissent tout relatif, représentent des chiffres en termes de fréquentation qui sont importants et ce qu'il faut retenir, c'est que l'objectif majeur est de doubler la fréquentation du réseau TADAO d'ici 10 ans. Un des outils majeurs pour arriver à ces objectifs sera le développement du projet Bulle, vous avez sans doute, et je l'espère, entendu parler avec la création de 6 lignes de plus à haut niveau de services et ce qu'on entend par là, ce sont des lignes qui sont sorties de la circulation routière, partout où cela est engorgé, sur les couloirs bus qui leurs sont propres, là où il y a moins de congestion routière sur des axes qui sont aménagés, dont les carrefours sont aménagés pour donner la priorité aux bus, par rapport à la voiture. Plus de régularité, plus de fréquence, des amplitudes d'horaires élargies, des temps de parcours qui sont garantis, de l'information voyageur en temps réel et une accessibilité complète. Si on revient sur les 5 axes donc du P.D.U. – S.M.T., le premier c'est articuler les politiques de transport d'urbanisme pour faciliter les mobilités alternatives, favoriser les nouveaux usages de l'automobile complémentaires aux autres modes, valoriser la voie d'eau, la voie ferrée, l'intermodalité pour les transports de marchandises, communiquer auprès des différents publics et accompagner les initiatives pour faciliter la mise en œuvre de ce P.D.U. et enfin assurer un suivi des objectifs. Quelles actions ont été menées principalement en 2015 ? La plupart de ces actions menées directement par le S.M.T. prennent part lors de la Semaine Européenne de la Mobilité qui a lieu tous les ans au mois de septembre, on met à disposition généralement des vélos en libre-service sur les principales gares du territoire, on a organisé une rando-rollers qui était la deuxième édition et pour la deuxième année aussi, on a organisé aussi TADAOEXPRESS qui bien souvent, on a des remarques des Pôles Emploi, qui disent, voilà des jeunes sont à la recherche d'un emploi et ne trouvent pas d'emploi parce qu'ils ne sont pas motorisés, ils n'ont pas de voiture, ce jeu basé sur le concept M6 Péking express a pour but de montrer aux jeunes qu'on peut se déplacer sur le territoire avec un titre de transport TADAO, donc ce sont des équipes de deux personnes qui sont lâchées sur le territoire le matin avec un certain nombre d'énigmes à résoudre sur le réseau, uniquement par carte TADAO, via le réseau TADAO, via les trains TER et via le service Byclo, qui est le service de location de vélos. C'est un petit jeu qui marche plutôt bien et bon nombre de personnes qui jouent à ce jeu trouvent un emploi par la suite grâce à cette prise de conscience du fait qu'on puisse se déplacer sur le territoire même sans véhicule. Un volet aussi important du Syndicat Mixte des Transports et de son action, c'est l'accessibilité. L'objectif, c'est de mettre des lignes complètes en accessibilité. Qu'est-ce qu'on entend par là ? C'est offrir l'accès au transport en commun aux personnes à mobilité réduite, limiter au maximum les difficultés pour accéder à la station et monter dans le véhicule, donc la logique veut qu'on puisse faire ça sur une ligne complète, il serait dommage de monter à un endroit et de ne pas pouvoir descendre à un autre, donc on résonne par ligne complète. Par contre, on incite toutes les communes membres du S.M.T., quand elles réalisent des travaux, à faire les travaux d'aménagement des quais partout où c'est possible, en contrepartie, on offre une subvention à hauteur de 10 000 € par quai, globalement ça couvre 100 % des dépenses dans un tel investissement et ce qui nous permet de mettre au fur et à mesure en accessibilité l'ensemble des 3 500 points d'arrêt qui sont répartis sur les 115 communes. Le projet Bulle, je vais passer très brièvement, on pourra y revenir si vous le souhaitez, mais c'est un moyen de déplacement qui est plus performant que le bus aujourd'hui, près d'un tiers de son temps, les bus sont englués dans la circulation, dans les bouchons, dans les ronds-points, dans les carrefours, l'objectif est d'améliorer la situation. C'est créer une dynamique pour l'ensemble du réseau, ce n'est pas uniquement les lignes Bulle qui vont voir le jour mais c'est bien l'ensemble du réseau TADAO, qui sera tiré vers le haut, notamment avec un système d'aide à l'exploitation qui permet de suivre les bus en temps réel, chose qui n'est pas évidente aujourd'hui, donner une nouvelle image au transport à travers un nouveau matériel roulant qui donnera envie aux gens de quitter la voiture pour un certain nombre de déplacements au profit du bus. Développer les autres modes aussi, le projet Bulle a pour ambition et pour respecter la loi, d'offrir des voies cyclables partout où il construit des voies en site propre donc ça permet d'augmenter aussi la capacité des gens à se déplacer autrement qu'en voiture. C'est aussi un vecteur de développement

social, on l'a vu notamment à travers une gamme tarifaire qui est plutôt très intéressante. Faire entrer le réseau de bus dans la troisième résolution industrielle. L'objectif est d'offrir des matériels roulants, donc des bus qui soient beaucoup plus respectueux de l'environnement que ceux qui sont en service aujourd'hui. Pour rappel, la moyenne d'âge d'un véhicule sur le réseau TADAO est de l'ordre de 7 ans, là où la moyenne française des réseaux de transport est plutôt à 14 ans. Donc on offre des véhicules qui sont très récents, qui répondent aux normes environnementales européennes, Euro 4, Euro 5, Euro 6 pour les derniers. L'objectif du projet Bulle est de franchir un palier supplémentaire avec l'hybridation, des véhicules hybrides et diesel électrique et aussi des véhicules tout hydrogène qui eux, sont entièrement propres. Contribuer à la requalification de l'espace urbain, bien évidemment quand on touche à la chaussée, c'est aussi donner une nouvelle image aux communes et aux villes qui sont traversées, participer à la nouvelle attractivité du territoire, bon nombre d'entreprises qui s'implantent sur le territoire posent régulièrement la question : « mes salariés peuvent-ils venir en transport en commun pour travailler ? » Demain avec le projet Bulle, on dessert la quasi-totalité des grosses zones d'activités et les zones pourvoyeuses d'emplois sur le territoire, donc ça répond à une problématique réelle et ça a un sens dans l'économie et dans la création d'emplois et enfin s'inscrire logiquement dans le P.D.U. que j'ai évoqué tout à l'heure. Pour rappel, le projet Bulle, c'est 6 lignes, 2 du côté d'Artois Comm, Béthune, Bruay et vers Auchel et 4 du côté Lens, Hénin, Carvin. Brièvement la Bulle 1, comme aujourd'hui fait du Liévin, Hénin, la Bulle 3 qui fait du Vendin, Lens, Avion, ces deux lignes existent et seront améliorées. On crée une Bulle 5, qui fait Lens jusque Carvin, terminus à la gare de Libercourt et une Bulle 7 qui va partir de Libercourt, Oignies, la Zone Delta 3 qui va revenir sur Sainte-Henriette et sur le centre d'Hénin-Beaumont. 2015 a été aussi l'année de la réalisation d'un ouvrage d'art particulièrement important au niveau du Stade Bollaert avec une traversée sous les voies ferrées au niveau du Stade. On va passer brièvement sur les faits marquants de l'année 2015 pour le réseau, on m'a demandé d'aller vite, donc je vais passer ça, il n'y a pas d'intérêt particulier, juste un rappel. Le groupe TADAO, il y a le Syndicat Mixte des Transports d'un côté et les employés de KEOLIS-Artois Gohelle, jusqu'à présent qui vont être détachés chez TRANSDEV, c'est quelque 400 salariés, 296 conducteurs, un parc de véhicules optimisé. Le S.M.T. aujourd'hui mobilise près de 425 bus et autocars aux heures de pointe matin et soir, seulement 146 nous appartiennent en propre, les autres ont fait appel à des sous-traitants et notamment l'entreprise WESTEEL qui est présente ce soir, comme d'autres sous-traitants sur le territoire. L'évolution des kilomètres, globalement, les bus effectuent quelque 12,5 millions de km chaque année, ce qui est plutôt important mais on a un territoire qui est très vaste, 720 km², qui est difficile à couvrir, avec un réseau de transport tel que le nôtre, donc les bus sont très utilisés. 102 accidents, le chiffre est en net repli par rapport aux années précédentes et sur le nombre de kilomètres parcourus, le chiffre est plutôt très faible. Pas d'accident grave recensé fort heureusement. Le réseau TADAO évolue aussi, généralement ces changements se font d'une rentrée scolaire à l'autre, même si certains changements pouvaient intervenir en janvier, la plupart d'entre eux interviennent à la rentrée scolaire en septembre et pour l'année 2015 près de 122 modifications d'offres ont été réalisées. Pour rappel ces modifications d'offres peuvent être à l'initiative la plupart du temps des communes qui expriment des besoins particuliers pour leurs habitants, mais aussi suite à des remontées des usagers qui signalent des dysfonctionnements ou des manques dans le réseau TADAO. Une fréquentation en hausse, c'est le bon point du réseau TADAO depuis quelques années maintenant, la gamme tarifaire que je vous ai présentée, a été modifiée en septembre 2012. Depuis cette modification, on voit quand on active un levier tel que celui-ci, les résultats se font sentir immédiatement, on est à + 7,5 % de fréquentation et pour vous donner déjà les chiffres de cette année, globalement sur les mêmes chiffres + 8 %, ça fera la 3^{ème} année consécutive, où on affichera des taux de progression à + 7 %, ce qui est plutôt des chiffres à faire pâlir l'ensemble des réseaux de France et on a tellement de marges de manœuvre, peu de personnes utilisent les réseaux de transport en commun aujourd'hui, donc on voit que dès qu'on active un levier, on a des effets systématiques et significatifs sur la fréquentation et c'est en ça que le projet Bulle a des objectifs très ambitieux d'augmenter la fréquentation du réseau TADAO. Quelques chiffres-clé sur la répartition des services entre les lignes Bulle, les lignes Mosaïque et les lignes duo et je n'y reviens pas et la part importante, qui est la volonté des élus du territoire de faire en sorte que les jeunes aujourd'hui se saisissent des transports en commun car les utilisateurs qui prennent des habitudes aujourd'hui, on l'espère sont ceux de demain qui continueront à utiliser les transports en commun et le chiffre significatif est celui des abonnés jeunes. En septembre 2012, quand la tarification a été mise en place, 5 € par mois ou 50 € par an, nous étions un petit millier d'abonnés jeunes, 950, là, fin 2015, nous étions à 15 000 abonnés, cette année on a 1 000 abonnés de plus, donc on voit qu'on a multiplié par 15 ou 16 la fréquentation des jeunes et c'est très intéressant pour l'avenir du réseau TADAO et pour l'avenir du Bassin Minier. J'en ai terminé pour l'essentiel de la présentation, on pourra y revenir si vous avez d'autres questions plus tard.

M. ROBERT : On va demander s'il y a des questions justement sur cette présentation d'un rapport d'activité 2015, entre deux, il y a eu des modifications. M. CHERET.

M. CHERET : Monsieur le Président, Chers Collègues, sur le rapport d'activité du S.M.T., vous comprendrez bien que nous ne sous-estimerons pas ce qui s'enclenche avec les investissements en cours autour du B.H.N.S. même s'il subsiste de-ci, delà quelques questions avec nos communes concernées. Ce sujet des transports collectifs est un élément essentiel et nous considérons qu'il doit nous interpeller plus vigoureusement. En effet, le groupe communiste l'a rappelé dans nos diverses discussions, nous avons à notre sens un manque d'ambition du report modal, même si plus 4 % vers les bus en plus, d'ici 6 ans, n'est pas négligeable, ces + 4 % projetés le seront-ils de fait par la politique actuelle, par celle d'un remplissage plus constant des lignes Bulle envisagé et donc par un réseau complémentaire à moyens constants non densifiés, c'est une question ? Ce réseau complémentaire n'est-il pas la première pierre d'une accessibilité de proximité dont nombre de quartiers villes et villages ont besoin. Ces + 4 % vont être obtenus dans un contexte d'augmentation des populations ayant par force besoin d'un usage de l'automobile plus conséquent et surtout dans une période qui se confirme où nous aurons à faire face à des épisodes de pic de pollution entre autres des particules fines, de plus en plus nombreuses été comme hiver. Ces + 4 % nous démontrent que nous n'avons pas le levier à notre sens pour réduire vraiment ce à quoi nous prétendons nous attaquer. Je ne vous ferai pas l'injure de rappeler ici que nous sommes le bassin de vie ayant le plus d'affections pulmonaires avec son corolaire de cancers et de décès. Nous avons donc ici, un enjeu fort dans ce domaine à relever qui dépasse à notre sens les bonnes intentions que le Projet de Territoire et le Pôle Métropolitain tentent d'afficher. La modernité ce n'est pas pour nous l'empilement des institutions mais bien de prendre des décisions qui vont appuyer nos populations pour les 5 et les 10 années à venir. Or, cette question des transports ne peut pas souffrir d'un retard permanent mais au contraire exige une anticipation. Une anticipation qui peut apporter un mieux vivre réel à nos habitants, aux salariés, si nous voulons réduire les inégalités dans le déplacement quotidien, réduire les saturations routières qui se développent avec son cortège d'incivilités, réduire le poids que cela prend sur nos budgets voirie, réduire la pollution de l'air et des sols pour notre santé. Passer de l'archipel noir à l'archipel vert, c'est une belle chose, une belle volonté mais si c'est pour constater du haut du terrier du 11/19, une pollution de plus en plus prégnante, vous comprendrez que nous n'accompagnerons pas cette résignation. La gratuité d'accès des transports collectifs que nous proposons pour faire face à ces questions, n'est donc pas un état d'âme pour réduire uniquement les souffrances des plus démunis et il faut s'en occuper bien sûr, mais aussi un des leviers possibles pour une mobilité possible pour toutes les catégories, donnant de la qualité de vie dans les déplacements urbains, donnant du pouvoir d'achat et contribuant à l'état de santé général pour les générations à venir. Certes, cette situation doit faire l'objet d'un vrai débat avec la population du bassin. Pour rappel, nous avons déjà proposé en 2014, un travail d'expertise à charge et à décharge dans la perspective de la nouvelle D.S.P. dont il serait bien ici d'ailleurs que nous ayons enfin le détail et les prétentions. Nous mesurons combien avec la lutte des WESTEEL que cela ne gomme pas les combats des salariés nécessaires, alors que, je dirais, nous sommes dans une situation de développement potentiel dans ce domaine. Rien n'interdit que dans les trois agglos concernées, nous ayons un vrai débat public sur cette ambition valorisante et y compris attractive, au regard des dégâts auxquels nous sommes soumis et qu'une politique d'accompagnement ne peut régler. Avec ce rapport du S.M.T., nous mesurons combien la décision d'avoir mis le versement transport à 1,4 % et pour le réajuster seulement à 1,5 %, nous a fait perdre 30 millions d'euros sur 3 exercices, 30 millions qui auraient été bien utiles au regard des investissements engagés. Vous le savez très bien, le porter à 1,8 % ne mettrait pas sur la paille les grandes entreprises dont on ne sait pas d'ailleurs ce qu'elles font par ailleurs du C.I.C.E. prévu pour l'emploi. 1,8 % de versement transport qui pourrait nous ramener ainsi près de 8 à 10 millions d'euros supplémentaires chaque année. Pour par exemple, aller vers le tout électrique ou le gaz naturel plutôt qu'en rester à l'hybride, être sur une vitrine quelque part, comme on le dit souvent ici, dans ce domaine. Pour rappel, le versement transport ne concerne pas les T.P.E. en-dessous de 11 salariés et les exonérations existent pour divers motifs. Oui, la gratuité d'accès au transport collectif, c'est aussi ajouter à ce versement transport à reconquérir, avoir un autre usage des dépenses actuelles, par la disparition de la billetterie tant vantée tout à l'heure, certes attractive mais qui démontre par un coût de gestion très supérieur à ce qu'elle rapporte son utilité, son gaspillage si on peut dire, dans le fonctionnement et l'investissement. C'est avoir un autre usage des personnels pour la sécurité des lignes et surtout celle de consolider un réseau, dont je parlais tout à l'heure, complémentaire plus proche de nos lieux de vie et de travail, montrant une vraie alternative sur l'usage automobile et permettant à ces plus de 35 % des personnes sans motorisation de rompre

avec l'isolement social. Pour conclure, nous renouvelerons donc notre demande d'une vraie expertise quoiqu'il en soit, nous mènerons un débat public comme nous avons su le faire d'ailleurs pour les Dunkerquois, les Niortais dans l'intérêt de leur population. Je vous remercie de votre attention.

M. ROBERT : Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport d'activité du S.M.T. ? On passera tout à l'heure par la délibération, c'était juste profiter que les représentants du Syndicat Mixte étaient là pour éventuellement leur poser les questions pratiques sur cette année 2015. Il me reste à vous remercier. On va passer...

M. CHERET : Je n'ai pas de réponse à mes questions sous-entendues ?

M. ROBERT : On peut si vous le voulez.

M. CHERET : C'est un rituel, c'est vrai.

M. ROBERT : Franchement non, le rituel n'est pas à ce niveau-là. Allez Laurent.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, je pense qu'on a déjà échangé sur cette question-là, au sein même de cette assemblée Cher Collègue, j'ai déjà apporté d'ailleurs, il suffit de reprendre quelque part le compte-rendu de la séance de l'année dernière, pour voir que les réponses vous ont été apportées sur la quasi-intégralité des questions que vous reposez à nouveau, mais je veux bien à nouveau y répondre, ça ne me gêne pas du tout, au contraire, c'est vrai qu'on n'a jamais trop d'informations sur ce sujet-là et voir une assemblée s'intéressait au transport public et donc au développement de ce transport public sur le territoire et bien tant mieux parce qu'effectivement, il faut que ce débat soit partagé le plus largement possible, pour donner envie, j'aime bien cette expression-là, donner envie effectivement à ce que nos concitoyens demain utilisent de plus en plus le transport public parce que nous serons gagnants s'ils l'utilisent de plus en plus. Nous le serons d'ailleurs gagnants, vous l'avez évoqué par rapport aux problèmes de saturation du réseau, moi-même je pense et que chacun d'entre vous, régulièrement nous sommes confrontés à cette saturation du réseau et l'accès d'ailleurs au centre urbain parfois devient particulièrement compliqué à certaines heures de la journée par rapport aux inégalités puisque nous sommes sur le territoire où encore aujourd'hui le taux d'équipement en automobile et donc l'accès au transport et bien c'est ici que le taux est le plus mauvais ou quelque part l'inégalité du transport est la plus forte et puis, vous m'avez parlé de pollution et c'est vrai que, dans la période actuelle, les pics de pollution se multiplient ici ou là, pas encore dans cette région mais en tout cas, il faut y prendre garde et contrairement à ce que vous dites d'ailleurs, et bien le choix de la motorisation qui a été choisie pour le B.H.N.S., c'est-à-dire l'hybride va amener les taux de C.O.² moindres que ce qui existe aujourd'hui, il faut dire qu'aujourd'hui c'est du diesel et surtout l'expérimentation sur le territoire d'Artois Com d'une ligne complète de bus qui va fonctionner à l'hydrogène, c'est dans cette agglomération, avec ce Syndicat Mixte des Transports, c'est la première fois qu'une autorisation organisatrice de mobilité va mettre ces bus hybrides sur une ligne entière. Il existe ici ou là, quelques bus qui fonctionnent en France à l'hybride, jamais sur une ligne entière, et bien ici au sein du S.M.T., sur nos 3 agglomérations, et bien cela va être fait sur une ligne entière, nous serons pionniers, nous serons innovants dans ce domaine-là, il faut s'en féliciter. Sur le réseau complémentaire, très rapidement, je vous l'ai dit la fois dernière, bien évidemment, aujourd'hui quelque part, on va dire toute l'énergie du S.M.T., toute l'énergie de tous les partenaires qui participent à cette opération est mise sur la mise en place de ces lignes B.H.N.S., mais bien évidemment, il faut travailler aussi sur le réseau complémentaire parce qu'il ne servirait à rien d'avoir des lignes B.H.N.S. qui seraient quelque part l'arrêt central quelque part du réseau de transport, sans travailler sur tout ce réseau complémentaire et secondaire. Donc, c'est un travail qui nous attend évidemment, il sera entrepris et d'ailleurs, ce qui a fait porter le choix de la commission sur l'opérateur TRANSDEV, c'est que justement en matière de réseaux complémentaires, les réflexions qui ont été émises par cet opérateur étaient de loin bien plus innovantes, bien plus intéressantes que celles qui avaient été émises, aujourd'hui par l'opérateur actuel jusqu'au 31 décembre, c'est-à-dire KEOLIS. Donc, oui c'est un travail qui nous attend. Sur la gratuité, le débat a été porté au sein du Conseil du S.M.T., le débat a été tranché, le débat n'a pas porté sur la gratuité, le débat a porté plutôt sur une offre tarifaire, une gamme tarifaire qui vous a été d'ailleurs présentée dans le cadre de ce rapport d'activité dont vous avez pu constater qu'elle est particulièrement intéressante et l'exemple plus précis de cette gamme financièrement avantageuse et bien c'est en particulier l'offre présentée aux jeunes, je le répète 5 € par mois, 50 € pour l'année, et ce qui a fait multiplier par 15 aujourd'hui ce nombre d'abonnements jeune, la même offre était présentée aux seniors, elle est également disponible aux

personnes qui sont en situation effectivement de recherche d'emploi ou de difficultés sociales et pour le reste je rappelle aussi que sur les abonnements pour les salariés, l'entreprise peut également prendre pour moitié en charge cet abonnement et donc nous avons une gamme tarifaire qui est sans doute l'une des plus intéressantes, les plus avantageuses, les plus accessibles pour le Grand Public, de toute la France. Sur le VT, le Versement Transport, je rappelle à nouveau que ce sont les entreprises qui à 90 % financent le Syndicat Mixte des Transports. Il faut toujours se le dire et se le rappeler, que 90 % des fonds du S.M.T. et bien de ce qui va être financé au titre du B.H.N.S. le sont grâce aux entreprises. Je rappelle que ces entreprises faute d'avancer sur ce qui devait être le tramway et ensuite le B.H.N.S. auraient pu nous demander un remboursement et je les ai rencontrées ces entreprises et nous n'avons pas, comment dire, eu à rembourser parce que d'abord, fort heureusement sur le territoire d'Artois Com, nous avons mené quelques opérations en site propre qui nous a permis de justifier d'un engagement d'opérations mais surtout parce qu'ensuite avec ces entreprises, je pense qu'il y a eu un engagement sain qui a été pris avec eux, qui était de dire, faire une progression, on va dire, tranquille de ce versement transport, en tout cas, surtout une progression en fonction des travaux qui seraient réalisés et de l'engagement de ces travaux et donc c'est pour cela qu'effectivement et bien au 1^{er} juillet 2016, ce versement transport a été augmenté à 1,6 %. Je rappelle que pour les entreprises, il n'y a pas que les grands groupes, il y a aussi des entreprises qui ont 15, 20 salariés pour qui le versement transport parfois est une contribution lourde qui pèse dans leur compte, il n'y a pas que les grandes entreprises sur ce territoire, je dirai bien au contraire, il y a beaucoup de petites et moyennes entreprises et pour qui, chaque charge, quelque part est parfois difficile à absorber dans leur fonctionnement, donc la survie de leur entreprise, il faut faire attention à cela et ce versement transport, il sera porté et bien en 2018 à 1,8 %, je vais dire il sera, parce qu'il me faut encore rencontrer les organisations syndicales. Je peux vous assurer que comme la première rencontre que j'ai eue avec elles et bien ça ne va pas être un moment facile parce que lorsque vous allez voir les entreprises, et les organisations syndicales de ces entreprises et que vous leur dites que le VT va augmenter de 1,6 % à 1,8 % et bien, je ne m'attends pas à une discussion facile et pour autant je leur dirai que nous le ferons parce qu'effectivement le projet de B.H.N.S. est bien engagé, vous le savez bien désormais puisque nous allons entreprendre très prochainement les premiers travaux de dévoiement parce que l'enquête publique va bientôt être rendue favorablement donc il avance bien et donc parce qu'aussi, je le rappellerai, il y aura plus de 450 millions d'euros de travaux qui seront réalisés sur nos 3 territoires et que 450 millions de travaux, je suis persuadé qu'il y a beaucoup d'entreprises de ce territoire qui attendent après ces travaux, qui attendent après ces commandes parce qu'elles sont aujourd'hui en grande difficulté et je pense en particulier aux entreprises de travaux publics qui connaissent aujourd'hui des difficultés certaines. Donc, elles attendent avec impatience la réalisation des travaux du B.H.N.S.. Voilà, quant au débat sur le transport public, j'appelle bien évidemment à cela de tous mes vœux parce que malheureusement, j'ai pu constater au cours des différentes réunions publiques tenues dans nombre et nombre de communes, Daniel DELCROIX est d'ailleurs ici présent, mon deuxième Vice-Président, il est derrière moi, qui lui est plus spécifiquement chargé du territoire d'Artois Com et bien malheureusement j'ai pu constater que ces réunions publiques et bien accueillaient peu de monde. Je pense que c'est un peu dommage parce que c'est un vrai sujet, c'est un vrai débat que les transports publics, et je le répète nous y aurions tout à gagner parce que la population participe le plus largement possible effectivement à ce débat sur le transport public. Donc l'appel est lancé, à travers votre intervention, quelque part mon cher collègue et j'espère effectivement et bien que nous aurons l'occasion d'avoir un grand débat public autour de ces transports publics parce que nous avons toujours à gagner, ce n'est pas à moi qu'il faut le dire, nous avons toujours à gagner, à écouter, à débattre avec la population.

M. ROBERT : M. CHERET.

M. CHERET : Très brièvement, mais d'abord on l'a rappelé dans mon intervention, on souhaite une expertise parce qu'il nous semble quand même que des communautés urbaines comme Dunkerque ou comme Niort qui s'engagent dans ce domaine de la gratuité, ne l'ont pas fait sans avoir regardé de près ce qu'étaient les potentialités, voire les inconvénients. Donc, il y a bien un débat à avoir et une expertise à avoir pour que justement on sache s'il y a potentialité dans ce domaine, donc on ne dit pas « hurra ! tout est possible » sur la question de la gratuité, le débat doit être ouvert, d'autant qu'il ouvre, vous avez indiqué par exemple, tout ce qui est billetterie intéressant, il est évident que le fait d'avoir baissé les tarifs, les gens sont intéressés mais là, il s'agit de libérer la mobilité et là y compris de la libérer très fortement. On vient d'avoir un épisode quand même très fort, en termes de pic de pollution. Vous savez on dit souvent que le village de Tchernobyl s'est arrêté à la frontière Belge, et

bien c'est la même chose avec la pollution, elle s'est arrêtée juste à la frontière du Pas-de-Calais, et nous on n'a rien vu. Or, on sait très bien avec la situation sanitaire dans laquelle on est, nombre de problèmes de santé qui sont posés et qui s'ajoutent y compris avec les questions de la pollution, qu'on a des enjeux qui dépassent la seule notion de la mobilité mais qui compliquent, dans les domaines de santé publique et il y a urgence là-dessus et y compris libérer des espaces en termes de voiries, etc...On voit bien qu'il y a un débat fort qu'il ne s'agit pas simplement d'être en accompagnement d'une situation mais de concrétiser vraiment une différence en termes de vie publique et de cadre de vie, voilà. Et donc, y compris de pouvoir d'achat, parce que si on peut libérer les gens en prenant un transport et qu'il soit gratuit, ça peut pour beaucoup les aider à se déplacer. On demande cette expertise, voilà et qu'on y travaille.

M. ROBERT : C'est ce qui a été noté tout à l'heure. Allez, d'autres interventions ? Non, pas de question, le temps que M. SIROP est là également, non ? Donc, on prend acte de cette présentation tel que ça doit être le cas et on va engager la présentation. Laurent DUPORGE citait Daniel DELCROIX, on va lui laisser la parole pour le SIZIAF avec le Directeur M. Vianney LEVEUGLE pour le rapport d'activité du SIZIAF 2015 également.

M. DELCROIX : Et bien, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Président, je vais vous présenter donc le rapport d'activité 2015 du SIZIAF. Bien entendu, je le rappelle, il s'agit de l'année 2015. Les éléments et les événements essentiels, autrement il serait bien entendu beaucoup trop long. Par contre, nous serons à votre disposition pour répondre aux questions. Donc il s'agit du parc des industries d'Artois Flandres, le parc j'allais dire le plus important du Pas-de-Calais. Alors, la première diapo concerne le renouvellement du marché de salage parce qu'il faut entretenir et là ça fait partie de l'entretien hivernal, j'allais dire, au niveau de la viabilité on a 18,5 km de voiries à entretenir. Il y a une astreinte qui est prévue à partir du 1^{er} novembre jusqu'au 31 mars et on a eu un nouveau marché qui a été signé avec la société Sotraveer Terenvi. La gestion de l'eau potable et de l'assainissement donc elle est en D.S.P. avec VEOLIA, on a notre propre réseau d'assainissement qui s'occupe des eaux usées des entreprises du parc, bien entendu mais également des communes de Douvrin et de Billy-Bercléau. Les volumes traités, 1 002 003 m³, la performance c'est 100 %, c'est donc une très bonne performance bien entendu. Les recettes d'exploitation 371 000 € et 161 000 € et la participation à la gestion des eaux pluviales du SIZIAF est de 319 000 €. Par rapport à l'eau potable, le volume vendu aux entreprises 229 436 m³, 100 % des analyses sont parfaites, j'allais dire positives. Les recettes d'exploitation 56 829 € et l'amortissement des ouvrages auprès du SIZIAF 40 411 €. Alors la particularité, c'est que c'est un réseau qui est assez neuf et puis c'est qu'on n'a pas beaucoup de clients, ce sont des gros clients mais on a en gros 70 clients alors que dans une ville, c'est beaucoup de petits clients. Les bâtiments d'activités du SIZIAF en location, donc on a eu 19 000 m² de bâtiments, 18 locataires, et il y a 3 nouvelles entreprises qui ont intégré l'Hôtel d'Entreprises, CDNI du groupe Verdon, Générique Réseau, Pro Actif, les montants donc les chiffres importants, montant total des loyers donc en 2015, c'était de 836 518 €, vous voyez ce n'est pas une recette qui est neutre et l'entretien des bâtiments a exigé des interventions pour un montant de 42 170 €. Le taux d'occupation en 2015 est de 96 %, il n'est jamais à 100 % parce qu'on profite à chaque fois qu'il y a un locataire qui quitte pour remettre le bâtiment en état parfait ou en conformité. On a une boucle depuis 2004, une boucle locale de télécommunications, donc à écran fibre optique bien entendu. Trois opérateurs sont présents, 9-Telecom c'est SFR, Complétel et Orange. En 2015, 7 entreprises sont raccordées à la fibre optique donc c'est le très haut débit. Crèches d'entreprises, 30 places, ce sont 30 berceaux, parce que 30 berceaux ça nous permet d'acquérir beaucoup plus d'enfants, parce qu'on ne les accueille pas tous en même temps, alternativement. C'était géré par la structure « Des étoiles plein les yeux » et elle a maintenant intégré le groupe « Rigolo comme la vie ». Donc la liste des entreprises du parc ayant bénéficié de ce service en 2015, c'est T.P. PLUS, Française de Mécanique, IRIS Informatique, PRISMIAN, c'est l'ancienne usine Alcatel qui a changé de nom, RMR et de Devos Vandenhove. L'entretien des espaces publics, et bien il s'agit de collecte de rejet des eaux pluviales, vous l'avez vu, espaces verts également qu'il faut entretenir, éclairage public. Alors là, vous avez pu remarquer, il y a eu une augmentation, on passe de 22 000 € à 124 000 €, c'est dû au vol de câble, on le déplore mais on a chacun malheureusement dans nos communes à le déplorer, parce que non seulement on vole les câbles mais comme on arrache tout, les gaines ne sont plus réutilisables et ça coûte vraiment une fortune pour remettre en service l'éclairage public, donc 82 000 € à cause de ces dégradations. Voilà, sinon le total des dépenses donc a plutôt baissé malgré cette dépense anormale, il a baissé puisqu'on est à 735 263 € pour l'année 2015. C'est dû à un renouvellement par rapport aux appels d'offres et à des prix qui sont plutôt en baisse au niveau des entreprises. L'aménagement du parc, alors on a rénové complètement le boulevard sud, c'est le seul boulevard qui n'avait pas été

renové et puis mis « aux normes » SIZIAF comme les élus les avaient déterminés. Donc, il y a eu vous vous souvenez, du grand carrefour à feux qu'il y avait à l'entrée et du SIZIAF quand on sortait de la RN 47 et bien on l'a enlevé pour faire un giratoire, on a dû donc acheter le bâtiment Delespaul, le démolir pour avoir bien sûr la place pour implanter ce rond-point. Toute la chaussée a été refaite, il y a un accès poids lourds également parce qu'il y avait en même temps l'implantation, on en a profité, l'implantation de Atlantic pour créer un accès poids lourds pour cette usine et on a en même temps, bouclé complètement les pistes cyclables et piétonnes donc sur le parc. Donc coût total de ces aménagements 1 850 000 € H.T., on a eu des subventions du Département 240 000 € et de l'Agence de l'Eau pour un montant de 84 318 €. On a eu « Regain », on ne s'est pas trop foulé, on avait le premier bâtiment qui s'appelait « Regain » et le deuxième on l'appelle « Regain bis », c'est un petit peu son petit frère mais j'allais dire en plus moderne bien sûr, on a utilisé toutes les dernières technologies pour en faire un bâtiment passif à énergie positive qui est en fait un bâtiment de bureau de 200 m², on profite des apports solaires qui sont optimisés, d'une toiture photovoltaïque, on récupère les eaux de pluie et il y a une toiture végétalisée. J'allais dire, on rend plus d'espace à la nature qu'on en consomme en végétalisant la toiture. Donc, le bâtiment a été inauguré en 2015. Le bâtiment FILARTOIS, c'est une entreprise qui fabriquait du fil nylon qui servait de base à la fabrication des moquettes donc il était exploité par le groupe BEAULIEU qui a cessé son activité et qui est à vendre depuis 2009. Alors on a eu pas mal d'entreprises qui sont venues le visiter, qui étaient amateurs mais quand un industriel arrive, il doit mettre le bâtiment aux normes et puis il doit aussi le mettre en conformité avec son activité et souvent pour l'adapter ça coûte plus cher, en fait quand ils font les études, ça coûte plus cher que de faire un autre bâtiment. Il a été décidé que l'E.P.F. reprenne ce bâtiment qui sera ensuite déconstruit et ensuite racheté par le S.I.Z.I.A.F. pour recommercialiser bien entendu les terrains qui sont très très bien placés en bordure de la RN 47. Donc, le calendrier en 2015, on a signé une convention entre l'E.P.F. et le S.I.Z.I.A.F.. 2016-2017 sécurisation des constructions, donc en 2017 il y aura la déconstruction et en 2018, je pense qu'il y aura l'achat des terrains par le S.I.Z.I.A.F. et avec on va tenter bien entendu de recommercialiser. Alors un gros sujet, vous en avez entendu parler dans la presse, il s'agit du compactage de La Française de Mécanique donc là aussi, une convention avec l'E.P.F.. D'ici 2020, la F.M. va compacter son unité de production dans un tiers de sa surface. La F.M. était installée sur un espace, sur un terrain de 140 ha et il va être réduit à une bonne quarantaine d'hectares. Donc ça va être compacté dans deux bâtiments en particulier qui sont bien sûr ultra modernes pour bien entendu dans un souci, selon P.S.A. de rentabilité. 15 ha de bâtiments seront à vendre ainsi que 90 ha de terrains. Le S.I.Z.I.A.F. a sollicité l'E.P.F. pour acquérir une partie du site et mener surtout comme c'est un ensemble de terrains très important avec un certain nombre de contraintes déjà, donc on a sollicité une étude pour nous aider à valoriser, à revaloriser ce site et le recommercialiser. Donc vous avez ici tout l'emplacement de la Française de Mécanique, c'est 140 ha avec à gauche, donc à votre gauche les terrains qui sont à vendre dès la fin 2016. Donc l'acte de vente a dû être signé aujourd'hui pour ces terrains qui sont le long de la Nationale et qui comporte d'ailleurs l'étang, les locaux du C.E. etc... Et donc ça a été vendu normalement aujourd'hui, je n'étais pas présent chez le Notaire, mais ça a dû être vendu aujourd'hui avec un différé de jouissance, c'est-à-dire que la Française de Mécanique et les employés surtout de la Française de Mécanique pourront encore donc utiliser les équipements jusqu'en 2019. Ensuite des terrains seront disponibles en haut, le long du canal, vous le voyez donc en 2017. Les terrains au milieu, sont des terrains qu'on vous montre au milieu, ces des terrains où ça va être compacté, voilà et les bâtiments 2,4, 6 donc seront eux vendus en 2019. Donc, vous voyez pour nous ça sera vraiment un très très gros dossier à négocier. Le S.I.Z.I.A.F. actuellement a une centaine d'hectares immédiatement disponible, il aura donc d'ici 5 ans pratiquement 200 ha à commercialiser. Alors l'évènement de l'année 2015, c'était l'arrivée d'ATLANTIC donc c'est le premier terrain de la Française de Mécanique qui a été vendu, un terrain de 10 ha sur lequel s'est implanté un bâtiment de 20 000 m², extensible à 30 000 m², 25 millions d'investissement, c'est pour la production de chaudières à gaz modernes ainsi que de pompes à chaleur moderne dernière génération donc 100 à 150 créations d'emplois, ATLANTIC d'ailleurs recrute actuellement, vous l'avez peut-être vu...

M. ROBERT : Je vais vous demander d'accélérer un petit quand même parce que franchement on a encore tout le Conseil à étudier.

M. DELCROIX : L'entreprise COTEP qui fabrique, elle des tableaux qu'on voit dans les grandes gares ou dans les aéroports, on accélère. La société CITYPLAST dans le bâtiment STERIMA, un bâtiment qui a été vendu au prix de 1 425 000 €. La promotion et bien c'est la communication d'abord, une publication régulière là, c'est la lettre du parc, une publication que vous connaissez certainement et la lettre aux riverains, deux par an. On adhère à l'Association PALME et puis on participe aux grands

événements, aux grands salons également et puis bien entendu on répond à chaque fois qu'il y a des demandes directes d'implantation et on les étudie. Performance environnementale certifiée ISO 1401 depuis 2004. On continue donc à développer cette politique, à l'améliorer d'année en année, c'est un travail de tous les jours, et on a fait donc surtout un diagnostic de la biodiversité par le C.P.I.E. et la Chaîne des Terrils et voilà et on met à jour le plan de déplacement de zone. Le budget vous l'avez là sous les yeux, vous voyez là les grandes masses, je ne vais pas le détailler, dépenses 5,2 millions, recettes 6,2 millions et je vous remercie de votre attention. J'ai essayé d'aller vite, on pourrait en parler très très longtemps, bien entendu, s'il y a des questions à poser, je me tiens à votre disposition.

M. ROBERT : Merci beaucoup, la démonstration en tout cas la présentation était très complète. J'espère que tout le monde aura pu apprécier et on pourrait même donner le support pour compléter si jamais était besoin. Y a-t-il des questions sur l'activité du SIZIAF en 2015 ? Non, donc plus que complet, merci beaucoup. On prend acte également de cette présentation. Une question M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, quelques petites remarques, Monsieur le Président, en écoutant ce rapport qui nous a été présenté, je suis très interrogatif sur certains de ces aspects qui nous ont été donnés ici ce soir, notamment sur le fait qu'on puisse nous dire que l'implantation de La Française de Mécanique passera de 140 à 40 ha, je traduis ça en fonction des événements économiques et sociaux que nous connaissons et des localisations qui se développent à tous crins, comme la chronique d'une mort annoncée dans les prochaines années. Ce qui fait, que ça me rend septique par rapport à l'attractivité du SIZIAF et j'espère me tromper très sincèrement parce que nous sommes déjà une région parfaitement abandonnée par le gouvernement, ce n'est pas utile d'en rajouter au malheur. Donc, par rapport à ces questions-là, je pense qu'on n'est pas forcément dans une vue très réjouissante dans les perspectives prochaines.

M. DELCROIX : Une réponse brève, parce que là, ça pourrait être un débat complet bien entendu, sachez qu'on est en plein développement. Par contre, c'est vrai que La Française de Mécanique s'est compactée pour des raisons de rentabilité, je l'ai dit, les emplois, c'est vrai qu'il y a une baisse mais c'est surtout pour qu'on ait une usine pérenne, j'ai rencontré le Directeur de P.S.A. récemment, on a deux moteurs modernes qui tournent très très bien, actuellement il y a énormément de travail à La Française de Mécanique qui recrute également en intérim, bien entendu mais ils recrutent et il y a un moteur qui devrait être attribué en 2017, un nouveau moteur également. Donc, j'espère que vous vous trompez et j'espère que le SIZIAF aura un avenir. En tout cas, je l'espère surtout pour tous les gens qui ont besoin d'emploi.

M. ROBERT : Le SIZIAF a un avenir, ça ne sert à rien d'attiser les peurs non plus, voilà. Merci beaucoup en tout cas, M. DELCROIX et M. LEVEUGLE. Le rapport a été présenté. On passe au Syndicat Mixte du Stade Couvert sur l'année 2015 et son Directeur Jean-Marie PETITPRE.

M. PETITPRE : Bonsoir Mesdames, Messieurs, donc je vais le faire en direct et pour l'année prochaine quand le Stade sera totalement réouvert, on pourra faire un beau power point avec tout ce qu'on pourra y développer. Donc là, le rapport 2015, je précise que le Stade Couvert n'est pas fermé, je rappelle que c'est une structure qui fait plus de 30 000 m² et qui est sur un foncier de 9 ha et c'est une partie, il faut toujours le rappeler du Stade qui était fermé. Tout ce qui concerne l'activité hébergement, restauration, formation, séminaire, congrès, etc... a pu être sauvée, ce qui a permis aussi de sauver la plupart des personnes qui y travaillaient. Nous sommes passés quand même d'une vingtaine de personnes à une dizaine, mais ce sont des personnes qui ont choisi d'autres horizons pour s'épanouir un peu plus encore. Donc, nous réalisons, normalement en fonctionnement normal, 30 000 nuits à peu près. En 2014-2015, on est descendu à 20 000 nuits, ce qui est logique puisqu'il y a eu nettement moins de manifestations, mais quand même 20 000 nuits ça reste très très important et environ 30 000, 35 000, 40 000 repas par moment. Donc, il y a une activité conséquente qui a quand même été maintenue. Donc une partie de la structure a été réouverte, c'est-à-dire l'amphithéâtre, c'est une partie qui est très attractive et qui dès son ouverture, il y a à peine un mois, a fait germer des idées dans beaucoup de structures et d'esprit, donc c'est très demandé et d'ailleurs après nous, il y a Gérard HOUILLER qui va faire une réunion là, qui a été délocalisée, qui était prévue ailleurs et du coup que c'était ré-ouvert, ils se sont réorientés vers le Stade. En ce qui concerne, les autres demandes, l'orientation, on partira sur une activité diverse, c'est-à-dire ne pas se limiter au sport, car le sport à lui seul ne peut être rentable, donc on repartira à nouveau sur les concerts, spectacles divers, etc... Les grandes manifestations sportives et en ce qui concerne donc la fin de l'exercice 2015 parce que moi j'ai repris la direction du Syndicat Mixte en 2015 et puis la direction

générale du Stade en 2016, ça a été une année d'économie, c'est-à-dire qu'il y a plus de 600 000 € d'économies qui ont été faites en 2016 sur le fonctionnement. Après il y a aussi bien entendu, le rachat du Stade qui donc amène des annuités d'emprunts mais en tout cas, ça a permis dans un premier temps, sur ces deux exercices de ne pas demander de contributions supplémentaires aux collectivités. Donc pour l'instant tout est fait pour réduire au maximum les coûts, en relançant tous les marchés, en prenant tout à zéro pour limiter au maximum les coûts et donc en 2015 on a réalisé aussi comme je l'ai dit 20 000 nuits et donc on relance l'activité progressivement, sachant qu'on ne va pas signer plein de contrats maintenant tant qu'on n'aura pas le document qui nous disait, vous avez le feu vert en termes de sécurité pour repartir mais des demandes il y en a.

M. ROBERT : On a même gagné un peu de temps sur l'année prochaine, on a fait une partie du rapport d'activité 2016 en même temps.

M. PETITPRE : Voilà.

M. ROBERT : 2015 c'était une année un peu particulière pour le Stade Couvert également tout le monde a eu le document, mais y a-t-il des questions plus particulières qui pourraient être posées ? Non, merci beaucoup M. PETITPRE. On prend acte donc de cette présentation également. Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion du 8 novembre dernier ? Non, on peut considérer qu'il est adopté, le compte-rendu. La liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales est également présentée, y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. DASSONVILLE : Oui, Monsieur le Président, quelques questions sur les décisions prises en vertu sur la première, nous désirerions avoir un peu plus d'informations concernant les procédures d'expropriation pour les personnes concernées dans cette décision, et ensuite sur la 3, comme sur la 1, nous voudrions avoir une estimation des frais.

M. ROBERT : La 1, c'est une affaire qui remonte à un bon moment mais on pourra vous apporter ces informations, on vous les donnera, on vous les amènera à chaque groupe pour compléter votre information sur les deux sujets donc les décisions du 24 et 25 octobre et sur les sujets sur lesquels elles portent et là comme ça, je n'ai pas sous le coude les frais d'avocat, le montant d'avocat, ne vous inquiétez pas, c'est repris dans un marché, ou dans une consultation qui nous encadre tout ça. Il y a d'autres remarques, d'autres questions ? Non, on peut donc adopter ces décisions. La délibération n°1, M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, il s'agit de procéder à une modification dans la réalisation de la ZAC des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette, Bully-les-Mines, vous savez que c'est une ZAC qui recouvre 110 ha, elle a été clôturée le 27 mars 2014 puisqu'elle faisait auparavant l'objet d'une C.P.A. avec l'opérateur TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX. Il y a encore des travaux à réaliser dans cette ZAC des Jardins de l'Artois, en particulier une restructuration de voiries, des aménagements de trottoirs, un renouvellement de l'éclairage public mais ceci désormais ne se fera plus dans le cadre d'une C.P.A. mais ça sera en régie directe par nos services, d'où l'objet de cette délibération.

M. ROBERT : Merci beaucoup, pas de remarque ? Pas de demande de vote. M. EVRARD. Vous ne participez pas au vote.

M. EVRARD : Donc, je fais un vote. D'accord, vote pour sinon ? C'est bon, merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il n'y en a pas. Et donc le Groupe Front National ne participe pas au vote. La délibération n°2, M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, là c'est une clôture de Convention Publique d'Aménagement comme celle qui a eu lieu d'ailleurs sur ces deux Zac des Jardins de l'Artois mais cette fois-ci, c'est pour la ZAC de l'An 2000, donc c'est un protocole de liquidation, le bilan de clôture fait apparaître un montant de dépenses de 3 048 415,94 €, je précise que ça a fait l'objet d'une délibération modificative sur table. Les recettes d'un montant de 4 904 963,01 €, ce qui fait un solde d'opérations positif de 1 856 547,07 € H.T., et ce solde revient donc à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : M. TRONI a une question.

M. TRONI : Oui, Président, c'est autant sur la première, on ne peut que se satisfaire qu'on va travailler en régie donc c'est pour ça qu'on a adopté cette délibération, c'est non plus TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX. D'autant que sur la deuxième, comme d'habitude on ne prendra pas part au vote en ce qui concerne TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

M. ROBERT : D'accord, M. DECOURCELLES.

M. DECOURCELLES : Je ne prends pas part au vote pour d'autres raisons, parce que je suis administrateur de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, donc pareil pour la délibération précédente.

M. ROBERT : D'accord, on le notera pour en prendre compte dans les délibérations.

M. DECOURCELLES : Il y a des administrateurs dans la salle, je ne comprends pas qu'ils votent....

M. ROBERT : Pareil, voilà. On le notera pour les administrateurs concernés, M. EVRARD, vous voulez être administrateur ?

M. EVRARD : Pas de participation au vote pour les mêmes raisons invoquées précédemment.

M. ROBERT : D'accord, donc on met au vote la délibération n°2, vote pour ? C'est bon merci. Donc ne participent pas au vote ? Les Groupes Communistes et Front National, je n'ai pas vu d'abstention. Pas de vote contre ? Merci, c'est adopté. La délibération n°3, on poursuit. M. DUPORGE encore.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, le Louvre-Lens Vallée qui, et bien se développe, élargit son offre de service proposée aux entreprises, crée de nouvelles animations, crée de nouveaux partenariats, c'est-à-dire qu'il y a de plus en plus d'activités au sein de ce Louvre-Lens-Vallée et donc il nous est amené aujourd'hui au travers de cette délibération à apporter un concours financier au Louvre-Lens-Vallée au titre de la subvention 2016-2017 et il vous est sollicité donc un montant de 400 000 € de subvention pour Louvre-Lens-Vallée.

M. ROBERT : Une intervention, demande de vote ? M. SION. Madame VINCENT ne prendra pas part au vote, elle est administratrice.

M. SION : Oui, vous nous dites que désormais Louvre-Lens-Vallée serait clairement identifié par l'éco système économique régional, c'est-à-dire qu'il aura fallu 3 ans pour être identifié. Je rappelle que M. CAVACO qui était Président de cette instance, avait prédit la création de plus de 1 000 emplois sur les 5 ans, on est à zéro. Moi, je vous pose la question, combien de temps, est-ce qu'on va être encore baladé avec le Louvre-Lens Vallée. M. ROBERT, vous avez, de temps en temps, avec mépris, signalé que j'exploitais un bar à Lille, oui c'est vrai et justement dans ce bar, un certain nombre de personnes, de « start-uppeur » viennent régulièrement y compris, faisant partie d'Euratechnologie et ce n'est pas faute d'avoir essayé de les attirer jusqu'au Louvre-Lens Vallée. Le problème, c'est la taille de la ville de Lens, le problème c'est qu'on part de zéro, c'est extrêmement délicat d'espérer faire décoller le Louvre-Lens Vallée dans ces conditions et je reformule la proposition suivante, qui est éventuellement de ne pas être aussi exclusif sur ce que vous voulez y faire pour les start-up et de laisser les entreprises décider par elles-mêmes d'utiliser ce label du Louvre-Lens Vallée du moment qu'évidemment elles ne nuisent pas à l'image du Louvre-Lens, éventuellement on pourrait élargir et donner la possibilité à d'autres types d'activités de venir s'implanter au Louvre-Lens Vallée, merci.

M. ROBERT : Quand je parle de votre exploitation de bar à Lille, ce n'est pas par rapport à votre exploitation de bar, c'est par rapport à votre lieu de résidence et par rapport à une implantation que vous souhaitez locale...

M. SION : Un bar n'a rien à voir avec un lieu de résidence.

M. ROBERT : Non, non mais je ne parle pas que de votre activité, reprenez les comptes rendus du Conseil Municipal et ne vous trompez pas de lieu, le Conseil Municipal, c'est demain soir, ce n'est pas ce soir. On a sur cette délibération, j'ai noté en même temps Michel BOUCHEZ et Philippe DUQUESNOY qui ne prenaient pas part au vote comme Naceira VINCENT. On a des partenariats avec Euratechnologie depuis le début, on a des sujets qui dépassent la problématique ou la question du numérique culturelle. On a aussi engagé d'autres négociations, on a Pop School qui vient de

s'implanter chez nous, donc il faut aussi regarder l'ensemble de l'écosystème, ne pas regarder une seule marque, le Louvre-Lens Vallée et notre produit d'appel, est un produit d'appel pour développer le numérique et notamment culturel chez nous. On va lancer un nouvel appel à projets, c'est aussi dans cet esprit-là, une start-up choisit son lieu d'implantation. Vous avez beau essayer de démarcher des start-up, ce n'est pas comme ça, que ça se fait. Si on leur montre ce qu'on est capable de faire, comment on organise l'éco-système et après ils viendront ici. C'est ce qu'on est en train de faire avec Euratechnologie pour essayer de démultiplier aussi notre lieu d'implantation en termes d'impact parce que le lieu d'implantation est peut-être physiquement chez nous, mais numériquement ça dépasse les frontières d'une commune, ou les frontières d'une agglomération, on est dans cet esprit-là et ce qu'on veut faire avec le Louvre-Lens Vallée, c'est organiser cet écosystème avec l'Université d'Artois, avec les Laboratoires de recherche, avec Pop School qu'on vient d'implanter aussi pour justement créer cette activité, il ne faut pas se limiter uniquement à un outil sur lequel on a vu depuis des années, que vous portez une grande attention. On met au vote ? Vous voulez intervenir ?

M. SION : Le problème, c'est que ce discours vous le tenez depuis des années, il n'y a pas de retombées. Est-ce que vous pouvez me dire combien d'emplois ont été créés au Louvre-Lens Vallée ? L'objectif c'était aussi d'utiliser le Louvre pour qu'il y ait des retombées économiques que ça rapporte à la collectivité, vous le voyez directement et indirectement.

M. ROBERT : Quand vous voyez que tout le monde veut utiliser la notion, le nom du Louvre-Lens, vous commencerez à compter peut-être autrement quand vous verrez les retombées réelles...

M. SION : Dans combien d'années ?

M. ROBERT : Et on n'est pas, là déjà immédiatement, on n'est pas à zéro emploi, vous partez de zéro emploi, là c'est de la démagogie.

M. SION : Combien, il devait y en avoir 1 000 ?

M. ROBERT : Oui, vous dites 1 000, demain vous direz 500, après vous direz 1 500, vous chercherez toujours quelque chose, en tout cas, regardez les chiffres, zéro n'est pas la réalité, il y a déjà eu des projets qui ont été faits. Allez, je mets la délibération au vote. Vote pour ? Les pouvoirs vous pouvez voter si vous avez des pouvoirs, merci. Abstention ? Vote contre ? Vous voyez que vous soutenez le Louvre-Lens Vallée, en plus vous votez pour. Allez, projet n°4, la délibération n°4, M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, qui vous autorise aux dérogations au repos dominical qui autorisent les dispositions supplémentaires. Et bien, lorsque le nombre de dimanches ouverts excède 5, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit être consulté et donc c'est ce que nous faisons au travers de cette délibération, nous sommes consultés, nous prenons une délibération d'ordre général qui reporte le sujet, ou plutôt la décision d'accorder ou de ne pas accorder aux communes, Monsieur le Président, c'est donc ce qui vous est proposé dans cette 4^{ème} délibération.

M. ROBERT : Comme on l'avait fait l'année dernière d'ailleurs. Oui, M. LETOQUART.

M. LETOQUART : Si c'est moi qui intervins sur cette délibération-là, c'est parce qu'en plus des nombreux week-ends, comme chacun d'entre nous ici, qu'on passe dans nos collectivités, j'en passe aussi quelques-uns à disposition de mon employeur. J'en passe quelques-uns à disposition de mon employeur parce que statutairement je suis tenu parce que voilà je travaille à l'hôpital mais je ne le fais pas pour un patron et ce qu'il nous est demandé ici, ce n'est pas, parce que les arguments de ceux qui veulent faire travailler les gens le dimanche de MACRON en particulier, celui qui était le favori présidentiel il y a quelque temps et qui maintenant réunit toute une partie de la gauche mais c'est une vision de société qu'on nous propose aujourd'hui. C'est est-ce qu'on met à disposition d'un patron les salariés 7 jours sur 7. On ne va pas créer de l'activité 7 jours sur 7, l'industrie qui se porte bien en France, c'est l'industrie touristique, on essaie d'ailleurs nous ici d'en tirer profit, l'industrie touristique quand les gens auront plus de 35 heures et qu'ils bosseront 7 jours sur 7 on verra ce qu'elle deviendra. Donc, vraiment ceux qui veulent faire passer ça pour une modernité et comme un libre choix des salariés, ce qui n'était déjà pas vrai avec la loi MACRON, avec la loi EL KHOMRI ça le sera encore moins, se mettre le doigt dans l'œil, ils nous mentent parce que ce n'est pas vrai, c'est un choix de société qui est de dire, voilà est-ce qu'on revient aux 48 heures, est-ce qu'on revient à tout ce quoi on s'était battu jusqu'alors ou est-ce qu'on dit non, on a le droit parfois de ne pas être à la

disposition de son patron. Moi, je le suis, je l'ai choisi parce que je n'ai qu'un patron, c'est le malade, je ne suis pas sûr que la salariée de S.F.R. ou de CORA puisse dire la même chose.

M. ROBERT : M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, par rapport au droit de déroger par rapport au nombre de dimanches travaillés, je pense que c'est un coup de canif dans le repos dominical qui est porté et donc par rapport à la situation sociale de notre pays. La question ce n'est pas le nombre de dimanches, c'est l'argent qu'on a dans la poche parce que si le dimanche, on dépense l'argent qu'on a dans la poche, on ne le dépensera pas dans la semaine, je ne sais pas si c'est une bonne solution, en tout cas, je crois qu'on ne peut pas dépenser l'argent qu'on n'a pas et donc cette ouverture ne me paraît pas forcément nécessaire mais bon si vous prenez la décision, nous verrons bien, en tout cas, on s'abstiendra.

M. ROBERT : M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Je pense que sur le fond du débat, chacun d'entre nous a une opinion et je partage ce qui a été dit par mon collègue, il y a un instant, collègue LETOQUART et au-delà, mais la délibération ne porte pas là-dessus. Je rappelle quand même que ce qui quelquefois est sous-entendu dans les interventions des uns et des autres, c'est la crainte que nous avons dans chacune de nos communes que l'Etablissement Public Intercommunal, l'E.P.C.I. que nous sommes, ne devienne une super structure, une super commune qui décide pour les autres. Or, là c'est exactement l'inverse qui se produit puisque ce qui est proposé dans la délibération, c'est de dire, parce que la loi le prévoit comme ça, c'est que quand un E.P.C.I., un Etablissement Public Intercommunal existe, et bien il doit d'abord délibérer pour indiquer s'il autorise les communes qui font partie de son périmètre à faire ou ne pas faire telle ou telle chose. Nous, dans la mesure où nous avons décidé depuis le départ que rien ne se ferait sans l'accord des maires concernés, la délibération dit exactement cela. Donc, elle n'interdit rien, elle n'autorise rien, elle demande simplement aux maires de prendre leur responsabilité par rapport à la question qui est posée et si la question m'est posée à Souchez, je sais comment répondre, c'est clair.

M. ROBERT : On met la délibération au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? 5. Vote contre ? C'est bon, merci beaucoup. La délibération n°5, M. ROGER.

M. ROGER : Oui, Monsieur le Président. Actuellement l'APSA gère deux structures, la Boussole et le foyer Schaffner, soit un total de 68 places. Un projet de rénovation d'urgence de la boussole a été lancé par l'APSA eu égard aux conditions d'hébergement et l'absence de conformité des locaux. Des travaux de mise en sécurité du bâtiment Schaffner doivent aussi être effectués. Afin de permettre un accueil des personnes en difficulté dans une structure sociale adaptée en vue de les aider à accéder et retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. La CALL avait voté en décembre 2014 une subvention de 114 000 € au bénéfice de l'APSA. Le versement de cette subvention n'ayant pas été sollicité en 2015, il convient de régulariser l'inscription comptable par décision modificative. L'objet de la présente convention étant de soutenir l'APSA, l'objet de cette délibération est de vous autoriser à signer la convention financière.

M. ROBERT : Merci. Des demandes de vote ? Parfait, merci beaucoup, elle est adoptée. La délibération n°6, on poursuit M. ROGER.

M. ROGER : Alors, c'est la mise en place de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie par le Conseil Départemental. Donc, suite à la loi du 26 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et, complétée par un décret d'application du 26 février 2016, il prévoit la mise en place d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans. Cette instance de coordination des financements, vise à définir une stratégie commune de prévention de la perte d'autonomie reposant sur une gouvernance partagée au sein du département. La CALL intervenant financièrement dans ce domaine au travers de son PIG, cette conférence permet d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de plus de 60 ans, de recenser les initiatives locales et de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales et complémentaires. Vous trouverez donc un peu plus bas dans cette délibération, le programme défini par cette conférence qui réunit personnes physiques ou morales qui contribuent

au financement d'actions entrant dans son champ de compétence. Compte tenu de notre engagement dans la prévention de la perte d'autonomie au travers notamment de notre P.L.H. et plus précisément de sa partie précarité énergétique, habitat indigne et perte d'autonomie, il va de soi que nous devons faire partie de cette conférence. Le but de cette délibération est donc de proposer la candidature de M. François LEMAIRE, comme représentant de la CALL au sein de cette instance.

M. ROBERT : Des remarques, pas de demande de vote ? C'est adopté, M. ROGER sera même son suppléant, si besoin. La délibération n°7, on continue.

M. ROGER : Alors ça concerne la Chaîne des Parcs et l'aménagement du Parc Souchez Aval, l'avenant N°1 à la convention de groupement de commande. Donc, alors en effet, en date du 15 décembre 2015, le Conseil vous a autorisé, Monsieur le Président, à signer une convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et les communes de Loison, Noyelles, Fouquières, Harnes et Courrières. Ce groupement de commande chargé des études, du pilotage et de la réalisation des aménagements est piloté et coordonné par la CALL. Comme le prévoit la convention, chaque signataire participe aux travaux d'aménagement de ce Parc Souchez Aval. Cette clé de répartition concerne la réalisation des travaux de la tranche ferme. L'objet de cette délibération est de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer avec la CAHC et les communes concernées la clé de répartition des travaux.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. ROGER. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté, on continue.

M. ROGER : Alors la délibération 8 concerne la candidature à l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. En date du 28 juin 2016, le Conseil avait validé la candidature de la CALL au travers de l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Les territoires sélectionnés peuvent ainsi se voir attribuer jusqu'à 500 000 € de financement pour l'amorçage de leurs projets et un appui technique de l'Etat. En contrepartie, bien évidemment, nous nous engageons à mobiliser les ressources nécessaires et à tenir le suivi des programmes, programmes qui se déclinaient autour des projets suivants : plateforme de l'économie circulaire en partenariat avec le CD2E, audit énergétique et chantier d'auto-réhabilitation accompagnée et de la promotion de l'agriculture péri-urbaine et organisation d'une gouvernance alimentaire territoriale, projet d'ingénierie systémique de la commune de Loos. L'objet de cette délibération vise, suite à d'importantes modifications intervenues dans le cahier des charges, à autoriser la signature de la convention afférente. Les modifications portent sur les points suivants, tout d'abord le programme doit inclure obligatoirement des actions en faveur de la mobilité propre, pour cela il vous est proposé de programmer une A.M.O. afin d'établir notre stratégie en matière de mobilité électrique, montant de celle-ci 62 500 €, notamment en ce qui concerne l'adhésion à la centrale d'achat de bornes de recharges électriques. Le retrait des actions en faveur de l'auto-réhabilitation et des diagnostics énergétiques qui ne sont plus éligibles du fait de leur taux de cofinancement prévisionnel notamment par le FEDER et l'ITI sous réserve d'instruction, les actions de constitution d'un réseau alimentaire territoriale et d'une plateforme d'économie circulaire, sont toujours recevables. Et le dernier point que vous trouverez en annexe concerne la participation financière de la CALL, action par action. L'objet de cette délibération consiste donc à modifier notre programme, à intégrer la maquette financière et à vous autoriser, Monsieur le Président, à signer la convention afférente.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. ROGER. Très complet dans la présentation, pas de remarque ? On enchaîne avec la délibération n°9, c'est Philippe LA GRANGE qui suppléait Patrice DELALEU.

M. LA GRANGE : Donc la délibération n°9 consiste à reconduire à 26 € la tonne, le tarif de la redevance pour les traitements des déchets végétaux sur le site de Harnes, entre l'Agglomération de Lens-Liévin et la société RAMERY ENVIRONNEMENT. C'était suite à une délibération de 2015, c'était déjà à 26 € la tonne. Donc, il n'y a pas de modification tarifaire sur cette délibération.

M. ROBERT : Non pas d'enjeu à ce niveau-là, pour cette modification, c'est adopté. Merci, on poursuit, toujours avec M. LA GRANGE avec la 10.

M. LA GRANGE : Donc, délibération n°10, c'est une convention de partenariat relative à l'entretien des bornes d'apport volontaire enterrées. Pour rappel par délibération en date du 24 juin 2005, le Conseil Communautaire a acté la participation financière de la Communauté d'Agglomération de

Lens-Liévin, aux projets des bailleurs sociaux relevant des dispositifs A.N.R.U. lorsqu'ils favorisent le tri sélectif, avec prise en charge de 25 % du montant des travaux de génie civil et d'équipements (bacs ou bornes enterrées), l'entretien et la maintenance des bornes enterrées restant, à ce jour, exclusivement à la charge des propriétaires. Les bailleurs sociaux disposent actuellement d'un parc composé de 383 bornes d'apport volontaire enterrées réparties sur le territoire et susceptible d'évoluer prochainement avec la mise en œuvre de nouveaux projets. La collecte hebdomadaire de ces B.A.V.E est assurée par la société NICOLLIN à l'aide de véhicules spécifiques de collecte. Cependant, pour tenir compte des demandes récurrentes des propriétaires de ces équipements dont les communes, il a été intégré dans le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et exploitation des déchèteries communautaires, attribué dernièrement à la société NICOLLIN, avec prise d'effet au 4 octobre 2017 pour une durée de huit ans, la possibilité, entre autres, de réaliser l'entretien des B.A.V.E. à l'aide de moyens adaptés. Le but étant, pour les propriétaires, de pouvoir bénéficier, dans le cadre de ce marché, de tarifs intéressants, l'activation de ces prestations restant conditionnée à une décision politique. Aussi, les réflexions engagées en 2012 par la Communauté d'Agglomération en matière de nouvelles politiques environnementales ont permis de proposer de nouvelles prestations dont, la mise en place effective de ce nouveau service d'entretien des B.A.V.E. au travers d'une convention reprenant, pour les propriétaires, les modalités d'exécution et de prise en charge. Les principaux objectifs pour les propriétaires de ces équipements sont les suivants : ceux-ci restent propriétaire des B.A.V.E. réalisées et à venir et en assurent la maintenance à leurs frais, la Communauté d'Agglomération assure la collecte hebdomadaire et un entretien annuel des B.A.V.E. installées dans le cadre des dossiers ANRU et autres projets d'aménagement acceptés par la CALL. Pour les propriétaires privés, bailleurs, il est entendu que la facturation des dépenses correspondantes leur sera récupérée par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, par titre de recettes. Pour les communes, les prestations d'entretien des B.A.V.E. sont prises en charge intégralement par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin. Chaque convention constitue un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et le propriétaire des équipements. Ces conventions de partenariat, dûment complétées et signées, prendront effet à leur date de réception, par la Communauté d'Agglomération. Elles seront valables jusqu'au 31 décembre 2017. Vu l'avis favorable de la Commission, le but de cette délibération est d'autoriser le Président à signer avec les propriétaires concernés, les bailleurs etc..., les conventions de partenariat relatives à l'entretien des bornes d'apport volontaire enterrées.

M. ROBERT : Merci beaucoup, Jean-Marc TELLIER.

M. TELLIER : Oui, je voulais intervenir sur cette question parce que je l'ai déjà fait plusieurs fois avant cette convention, j'avais fait remarquer que ça serait bien de s'y pencher pour l'entretien. J'avais évoqué la possibilité si on pouvait le faire deux fois dans l'année parce que pour le vivre dans la pratique, c'est un peu compliqué mais je crois que l'on peut déjà se féliciter qu'on avance et qu'on mette en place ce service. Juste une autre remarque parce que je pense que dans la pratique, on a un sacré problème et je pense que c'est bien quand on marque les propriétaires à des bornes, on assure la maintenance à leur frais, je crois qu'il faudrait être très très attentif parce que je peux vous assurer, j'ai l'expérience sur un quartier politique de la ville, ça fait 9 mois qu'on a 5 bornes enterrées qui ne fonctionnent plus, 9 mois qu'ils se renvoient la balle entre le bailleur et NICOLLIN pour des questions d'assurance, je crois qu'il y a un moment donné ça fait partie de nos obligations de ramasser de façon hebdomadaire les poubelles, là je pense que ça dépasse certaines limites, je dirai même qu'on méprise les habitants de ces quartiers en laissant tout l'été les poubelles, les containers. Donc, si on pouvait avoir cette exigence, je pense que ça serait une très bonne chose.

M. ROBERT : On devrait être attentif à ce secteur-là, y compris avec les gestionnaires. On va déjà passer cette étape-là et on va continuer pour la passer encore un peu mieux sur les autres prestataires aussi. Une demande de vote, non ? Pas de demande de vote ? Considéré comme adopté. La délibération n°11, on change de sujet, c'est Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Merci Président, comme vous le savez tous et toutes, les dépenses du service d'assainissement supportées directement par la Communauté d'Agglomération telles que les investissements et les remboursements des emprunts et la quote-part des frais de personnels sont couvertes par une contribution du Budget Général au titre de la gestion des eaux pluviales et une contribution aux investissements appliquée à chaque m³ d'eau facturé aux usagers. Cette contribution aux investissements s'ajoute aux frais d'exploitation du réseau, perçue directement par VEOLIA EAU dans le cadre des contrats d'affermage ainsi qu'aux redevances perçues par l'Etat, Taxe sur la Valeur

Ajoutée et redevance de l'eau. Il s'agit donc aujourd'hui de fixer le montant de la contribution à ces investissements à la valeur de 0,987 €/m³ hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour l'assainissement collectif de porter à 6,92 €H.T. par trimestre la cotisation.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Oui, M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Président, on ne revient pas sur le débat évidemment régie publique, Délégation de Service Public, simplement en ce qui concerne ces surtaxes, quelque part on estime que le groupe VEOLIA perçoit déjà injustement de grosses sommes d'argent de la part des habitants de notre agglomération et également de grosses sommes d'argent de la part de l'agglomération et donc on pense qu'avec cet argent, c'est largement suffisant pour qu'il puisse réaliser ces investissements que cela concerne l'assainissement ou l'eau. Il pourrait rogner un petit peu sur sa marge et faire aussi bien, sans percevoir les taxes supplémentaires dans la poche des habitants. Donc, on s'abstiendra sur la 11 et la 12.

M. ROBERT : M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, nous avons à l'époque souligné combien il était important de passer en régie et je crois que par rapport à VEOLIA, il faut préciser que la situation financière de ce groupe est en difficulté profonde. J'en veux pour preuve, la vente de Transdev à la C.D.C. avec l'autorisation et la bénédiction du gouvernement et tout ça a entraîné une prise de participation de 70 % accompagnée d'un retour des emprunts, le rachat des emprunts en faveur de VEOLIA. Ce qui prouve bien la difficulté de cette entreprise. Si nous n'avions pas à l'époque signée cette D.S.P. à VEOLIA, nous ne serions peut-être pas obligés d'avoir cette augmentation qu'on nous propose. On s'abstiendra.

M. BLANCART : Oui, M. EVRARD, vous êtes un peu en avance. Je me permets de continuer sur la 12....

M. ROBERT : On va mettre au vote déjà la 11, il faut voter la 11 maintenant qu'il y a des explications de vote. Vote pour ? Abstention ? Et pas de vote contre. Et là, on peut enchaîner sur la 12.

M. BLANCART : J'enchaîne sur la 12 donc de la même façon, les dépenses supportées par la Communauté d'Agglomération s'ajoutent aux frais d'exploitation du réseau pour l'eau. Le montant calculé de cette contribution aux investissements permet aujourd'hui de maintenir le prix de l'eau à l'identique, ce depuis 4 ans sachant que les 5 premiers m³ sont toujours gratuits. L'objet final consiste donc à mettre le montant de la contribution en eau potable dans toutes les communes uniformément à 0,429 €/m³ de façon à rester à 600 € pour 120 m³ annuel.

M. ROBERT : Moi, je mets donc au vote la délibération n°12. Vote pour ? Merci. Vote contre ? Abstention ? Le même vote que pour la 11. La délibération n°13, M. BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération en vue de pouvoir adhérer à l'IREV, l'Institut Régional de la Ville. Le GIP IREV est un centre de ressources en Politique de la Ville reconnu par le Commissariat Général à l'égalité des territoires et présidé par MILOUDA Ala, Conseiller Régional et Vice-Présidé par Pierre CLAVREUIL notre SGAR bien connu sur ce territoire. Depuis 2015, les E.P.C.I. ont la possibilité d'intégrer ce GIP et donc ce Conseil d'Administration. La proposition du GIP IREV affinée pour la Communauté d'Agglomération permettrait la participation gratuite pour les agents de la CALL et les acteurs locaux et notamment les agents de toutes les communes en Politique de la Ville, pour deux cycles de qualification de 4 jours sur la base de programmes conçus avec l'ANRU, la CDC., l'ADCF, le CNFPT. Il faut savoir que chacun de ces cycles de formation, sans adhésion de la CALL à l'IREV seraient facturés 600 €. Donc, ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est d'accepter l'adhésion qui a été fixée à 5 000 €, c'est un tarif qui a été voté par le Conseil d'Administration de l'IREV, pour tous les EPCI de plus de 100 000 habitants, ce qui est notre cas et il faut savoir aussi, qu'à tout moment, si la Communauté d'Agglomération le souhaitait, il serait possible de non reconduire notre adhésion et donc de se retirer de ce GIP.

M. ROBERT : Tout à fait. Des demandes de vote, des remarques ? L'adhésion est donc entérinée. La n°14, MME LOUP.

MME LOUP : Alors mise en place du RIFSEEP pour les agents communautaires. Les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire basé sur les dispositions applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Il s'agit de l'application du principe de parité institué par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et particulièrement l'article 88 : « les organes délibérants des collectivités territoriales fixent les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat ». Le décret 91-875 du 06 septembre 1991 est venu préciser que le régime indemnitaire servi aux agents de la fonction publique territoriale ne doit pas être plus favorable que celui des agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes. Or le décret 2014-513 du 20 mai 2014, modifié par le Décret 2015-661 du 10 juin 2016, est venu modifier la règle des primes pour les agents de l'Etat en créant un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le RIFSEEP est composé d'une part principale liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) et d'une part facultative liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appelée Complément Individuel Annuel (CIA). Au titre du principe constitutionnel de libre administration l'organe délibérant est compétent pour l'instauration du régime indemnitaire de ses agents dans le respect des règles précitées, l'autorité territoriale étant compétente pour l'attribution individuelle du régime indemnitaire. Il y a donc lieu de délibérer pour modifier le régime indemnitaire des agents communautaires. Le projet de délibération est basé sur les principes suivants : respect des règles édictées pour les agents de l'Etat à savoir détermination de groupes de fonction et prise en compte des plafonds maximum définis par arrêtés ministériels, il est précisé qu'il s'agit de respecter les plafonds et non pas de les appliquer systématiquement à chaque agent, préservation des avantages existants en termes de 13^{ème} pour les agents communautaires. A ce niveau il est précisé que la prime de fin d'année ne peut être conservée au titre des avantages collectivement acquis que si la collectivité l'a institué avant la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (article 111). Dans une réponse ministérielle à une question parlementaire il a été répondu le 4 octobre 2016 « il n'est pas prévu de mettre en place un régime dérogatoire aux dispositions de l'article 111 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 afin de permettre aux collectivités qui n'avaient pas instauré de rémunérations complémentaires avant 1984, de verser à leurs agents nouvellement recrutés une prime annuelle ». Or le Conseil du District de LENS-LIEVIN a délibéré en 1991 (à l'issue de la loi du 28 novembre 1990) pour intégrer dans les charges salariales une gratification à ses agents. Continuation des règles existantes en cas d'absence. A ce niveau, seule la part du RIFSEEP correspondant au 13^{ème} mois sera donc soumise à réfaction comme actuellement. Application du RIFSEEP à tous les agents communautaires à savoir stagiaires et titulaires mais aussi aux contractuels comme actuellement. Application des principes autorisés par les Décrets précités du RIFSEEP à savoir prise en compte de l'expérience professionnelle dans l'IFSE, lissage des écarts entre filière administrative et filière technique, création du CIA, et ce afin d'en faire un véritable outil de management dans le cadre des projets de services qui devront émerger avec la définition du Projet de Territoire. De même l'année 2017 sera une année de transition. L'objet de la délibération vise à mettre en œuvre un nouveau régime indemnitaire au bénéfice des agents de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Y a-t-il des questions ? M. TRONI, M. EVRARD.

M. TRONI : Oui, Président, Chers Collègues. Cette délibération a pour objet de mettre en pratique ce que la plupart des syndicats ont dénoncé dès sa création comme étant une véritable usine à gaz et on comprend d'autant mieux la méfiance que le RIFSEEP suscite que cette mesure n'a guère fait l'objet de négociation au niveau national mais également local ou un peu moins pourtant qui touche au cœur du pouvoir d'achat des agents. On le voit bien, sa mise en œuvre relève d'une extrême complexité, nous ne contesterons pas son application puisqu'il s'agit d'une obligation, d'une loi. Malgré tout, cette délibération appelle néanmoins de notre part plusieurs observations. La première touche au 13^{ème} mois, l'intégration à l'IFSE de celui-ci va mener à atteindre rapidement le plafond pour certaines catégories de personnel et je pense notamment au service technique et, ajouter encore plus de disparité à celle existante. Nous pensons donc que cette prime doit continuer à être attribuée sous la forme actuelle, comme le permet le dispositif puisque que ce 13^{ème} mois avait été accordé depuis de longue date par le District à l'époque, bien avant 1984 et la loi le permet donc. Notre deuxième remarque porte sur la suppression des primes en cas d'arrêt longue maladie et d'arrêt longue durée. Faire perdre du pouvoir d'achat à un salarié qui souffre véritablement de graves affections ne constitue ni plus ni moins qu'une double peine. Sachant que la création de ce nouveau régime date de 2014, on ne peut que trouver regrettable que la présentation de cette délibération n'est pas été précédée de discussions plus approfondies avec les personnels. Nous savons que la date butoir pour l'application de cette réforme est fixée au 1^{er} janvier, mais nous le savons aussi que de nombreuses

collectivités ne seront pas prêtes pour cette date et que les négociations sont toujours en cours. Nous demandons donc Président, le retrait de cette délibération afin de poursuivre les négociations pour trouver une solution qui soit acceptable par tous les personnels. En l'état, si cette délibération était maintenue, le Groupe Communiste et Républicain votera contre cette délibération.

M. ROBERT : M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, je crois que cette délibération porte en elle, la même démarche depuis 2012 qui est la régression sociale dans tous les domaines. En sont victimes aujourd'hui les fonctionnaires, comme ont été victimes les travailleurs par les délocalisations. Nous assistons donc à une mise en baisse du régime fonctionnaire par lui-même. Cette loi, nous n'y souscrivons pas parce qu'elle porte préjudice aux intéressés. Par ailleurs, je crois qu'il faut souligner que la création du CIA est quelque chose de dangereux pour le fonctionnaire, à savoir qu'elle introduit la notation « à la tête du client » et ça, évidemment c'est sujet toujours à caution, selon qu'on se lève du pied gauche ou pas.

M. ROBERT : Vous avez terminé votre intervention ? Bon, il y a la délibération, il y a l'esprit de la délibération et la règle juridique. Bruno TRONI l'a expliqué et Maryse est revenue dessus, je ne suis pas opposé à prendre une délibération à chaque conseil, si ça fait évoluer le dispositif. Je l'ai souligné et je l'ai précisé aux syndicats que j'ai reçus vendredi dernier. La discussion a peut-être commencé tardivement mais elle a commencé avec la mise en place d'une nouvelle DRH cet été, ça nous a permis d'avoir 6 mois de recul. 6 mois, c'est beaucoup, ce n'est pas beaucoup, en tout cas, on n'avait que ça par rapport à la note du 1^{er} janvier 2017. Ce que j'ai demandé, l'état d'esprit dans lequel on voulait instaurer cette délibération qui nous impose de revoir notre régime de prime, de par la loi, parce qu'au 1^{er} janvier 2017, les primes que l'on verse au niveau de l'Agglo, l'IAT, l'IFTS, l'IMP, n'existent plus. Je prends le risque si on ne passe pas la délibération même imparfaite, même incomplète, même à encore améliorer, compléter, de ne pouvoir payer personne dans les primes au 1^{er} janvier 2017. Le Trésor Public serait en droit de demander la remise des mandats qui seraient émis pour payer les salariés, je ne voulais pas prendre ce risque-là. C'est l'esprit de cette délibération en tout cas, de la façon dont la discussion a été engagée, ça n'est pas une délibération qui marque une fin en soi. Oui, il y a peut-être des choses à revoir, il y a peut-être des choses à compléter dans la discussion qu'on avait encore vendredi avec les syndicats, certaines questions ont été posées, on n'a pas forcément apporté de réponse définitive sur tout. L'engagement que j'ai pris sur lequel je me suis là-aussi positionner par rapport à l'ensemble des agents, c'est déjà de pouvoir garantir avec cette délibération qui au moins nous permet de couvrir les premiers mois de l'année, c'est d'y revenir chaque fois que ça serait nécessaire et en même temps de garantir le paiement de tous les agents de la CALL dans leur salaire tel qu'il était au 31 décembre 2016 en 2017, gratification incluse. La gratification ne peut pas être reprise, vu qu'elle n'a pas été acquise avant 1984, elle serait considérée comme un droit acquis si la délibération de la collectivité était prise en 1984 avec les lois de décentralisation de 1983, nous c'est 1991, donc on n'est pas dans ces clous-là. Donc on essaye de retransposer, la directive c'est comment on peut transposer notre régime indemnitaire en maintenant les avantages qui avaient été négociés, Jean-Marie ALEXANDRE peut en témoigner, à certaine période par les agents de la collectivité mais tout en permettant de garantir le paiement des salaires au mois de janvier, c'est une sécurité juridique, ce n'est pas une fin en soi, j'en ai pris l'engagement devant les agents, je peux en reprendre l'engagement ici devant vous ce soir. La discussion ne s'est pas close aujourd'hui ou vendredi avec les syndicats, c'est juste de pouvoir prendre cette sécurité juridique, de pouvoir payer tout le monde au 1^{er} janvier 2017. Est-ce qu'on prend le risque ou pas ? C'est ça la question et encore une fois, c'est la discussion que je vous propose ce soir, ce n'est pas de dire, on la retire et on n'y revient pas, ce n'est pas une fin en soi, c'est une étape pour nous permettre de garantir les paiements des salaires en janvier 2017. Si au mois de février, les discussions aboutissent et qu'il y a d'autres évolutions à intégrer et bien, on viendra avec une délibération sur le même sujet. Le but c'est de pouvoir engager la collectivité et surtout rassurer aux agents qu'on ne reviendra pas les rechercher au bout de 3 mois, en disant vous avez un indu au mois de mars, en disant les salaires du mois de janvier et février n'auraient pas dû vous être payés. C'est dans cet esprit-là qu'on a voulu mener peut-être de façon imparfaite, peut-être de façon un peu trop rapide mais en tout cas dans les délais qui nous étaient présentés, la négociation ici au sein de la collectivité avec Maryse, qui a là-aussi fait en fonction de ce que la loi nous imposait, parce que la loi ne nous a pas aidés forcément sur ce dispositif mais on est obligé de l'appliquer et comme on l'applique au sein de la collectivité en parité aussi de ce qui était évoqué avec le régime qui veut changer au niveau de l'Etat, on est obligé, c'est dans cet esprit-là, c'est vraiment l'obligation de pouvoir là-aussi assurer le

traitement des agents qu'on a voulu engager la délibération mais encore une fois, c'était une demande de reporter la délibération, je ne souhaite pas prendre ce type de risque par contre l'engagement qui est fait, qui est pris devant l'assemblée, on ne pourra pas dire que c'est en catimini, soit devant une partie des agents, soit que tout le monde n'a pas forcément entendu la même chose, c'est d'y revenir si besoin était pour faire le modifier et de surtout continuer le dialogue pour que, si on peut encore améliorer, on améliore parce qu'il est hors de question que les agents pâtissent d'une réforme au niveau national, qui n'a pas forcément été vue dans les implications dans les collectivités locales, voilà. M. TRONI.

M. TRONI : Oui, moi je pense qu'il y a deux points qui achoppent, Président ? C'est le 13^{ème} mois, je pense qu'on peut démontrer facilement que le 13^{ème} mois était payé depuis tout temps au District, si, si, si ... on peut le prouver et donc vis-à-vis de la loi on peut le maintenir tel qu'il est actuellement et c'est la longue maladie, et je ne vois pas pourquoi on a intégré, j'ai bien entendu que vous dites qu'on peut rediscuter et redélibérer à tout moment, mais pourquoi intégrer tout de suite la longue maladie dans ce dispositif alors qu'on pouvait s'en exonérer ? On est parti sur un point d'achoppement alors qu'on pouvait très bien dire dans la délibération qu'en cas de longue maladie, on maintenait les avantages acquis et notamment les primes etc... Donc on se met deux points forts pour s'achopper avec les personnels et je trouve que c'est quand même dommage et puis, moi je vais vous demander combien de communes sur les 36 sont prêtes au 1^{er} janvier 2017 par rapport au RIFSEEP. Chers Collègues levait la main ceux qui ont déjà délibéré sur le RIFSEEP, un certain nombre sur les 36, ça veut dire qu'il y en a 7 ou 8 communes qui ont délibéré, ça va dire que les 26 autres ne pourront plus payer les salaires. Président, est-ce que vous pensez que le Percepteur ou le Trésorier Payeur va aller à l'encontre des salaires au mois de janvier contre les personnels alors que oui ... mais bien sûr il peut, on peut tout faire dans la vie... mais je ne pense pas que les 28 autres communes ne vont donc pas faire de fiches de paie si je comprends bien, ou elles vont faire des fiches de paie sans intégrer de prime. Est-ce que vous pensez véritablement ça ? Est-ce que vous pensez véritablement que ça va être bloqué par le Trésorier payeur ou le Percepteur ?

M. ROBERT : M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Par rapport à cette question, moi je vais répondre. Pour ce qui concerne le secteur dont nous dépendons, nous dépendons de la Trésorerie de Vimy qui a eu le malheur de brûler donc désormais cette Trésorerie enfin le Percepteur est hébergé à Vitry-en-Artois et la première chose qu'il a faite, c'est parce qu'ils n'ont plus d'archives, donc c'est de nous demander à chacune de nos communes, je pense à mes collègues de la même façon, de nous fournir un certain nombre d'éléments pour reconstituer, disons tout ce qui avait disparu de chez lui et en même temps, qu'il reconstituait tout cela, il a ce nouveau Percepteur, avec ces services, regardé la totalité de nos marchés et s'il trouvait que nous étions nous, en rupture par rapport à un marché public sur la restauration scolaire. Et pourquoi étions-nous en rupture ? On est en rupture parce que justement notre D.G.S. est en longue maladie et juste après le budget 2015, le budget primitif que nous avons voté en décembre, il est d'abord tombé malade pendant 15 jours et puis ensuite on ne l'a plus revu, il est atteint d'une maladie orpheline, on l'ignorait et donc on ne l'a pas revu, depuis disons 6/7 mois, il est encore soigné à Paris et j'espère qu'il va s'en sortir donc nous sommes parfaitement sensibilisés à cette question. Mais qu'est-ce qui nous a fait le 8 décembre dernier, au moment où nous avons voté notre budget primitif ? Qu'est-ce qui nous a fait le voter ce budget en tenant compte du nouveau régime indemnitaire et en faisant bien attention à ce qui se passerait si nous ne le faisons pas ? C'est justement l'attitude de ce Percepteur, c'est-à-dire que ce nouveau Percepteur, il est réglo, réglo. On a un marché public, très bien, il l'honore. Le marché public n'a pas été pour des raisons qui sont extrêmement compréhensibles, la personne qui était en charge de monter le dossier n'était pas présente, et pour cause et donc on ne peut pas passer le marché, très bien il décide de ne plus payer et s'il n'est pas convoqué en mairie et s'il n'y a pas, disons une pression qui s'exerce, c'est-à-dire qu'on a réglé le problème en 15 jours parce que c'était relativement facile à faire et que c'était déjà engagé mais je veux dire que moi, je ne veux pas prendre le risque de voir les fonctionnaires territoriaux de ma commune, voir leurs indemnités, leurs salaires, etc... bloqués, tout simplement pour une raison qui effectivement nous met la pression à un instant donné, c'est-à-dire qu'on vote le texte tel que le Président nous l'a exprimé, nous avons nous réagi de la même façon et la discussion va s'engager dès le mois de janvier pour rectifier, nous avons un Conseil Municipal au début du mois de février parce que le budget primitif est déjà voté, nous serons donc dans l'exécution de ce budget et ensuite dans l'attente du budget supplémentaire, quand on connaîtra les comptes du Percepteur et nous aurons la capacité d'adapter ce qui aujourd'hui ne l'est pas. Donc, rien n'est bloqué, tout est

ouvert mais nous avons sécurisé le système au maximum et quand Sylvain a évoqué le problème, je pense qu'il a fait le tour d'un certain nombre de maires, moi je lui ai dit que je préférais la sécurité à l'aventure et que s'agissant de ce qu'il fallait faire pour les personnels, lorsque j'étais en charge et en responsabilité de cette maison, je ne pense pas qu'il y ait une seule personne qui ait eu à s'en plaindre, donc je pense que le passé l'aide pour le présent et pour l'avenir tous ces droits seront conservés et négociés au millimètre près en faveur des personnes que nous respectons profondément qui sont nos collaborateurs.

M. ROBERT : Pour compléter par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, la question de la longue maladie sera traitée d'une autre façon, il y a la coquille générale, après il y a les dispositifs individuels qui doivent être pris et la coquille c'est le RIFSEEP, après il y a un point de fragilité pour l'instant et c'est ça qui doit nous amener, on y reviendra s'il le faut et si demain les batailles d'expert font que le point de fragilité est levé, je serai le premier à m'en satisfaire et vous proposer une délibération qui viendra compléter le dispositif qui vous est présenté. Aujourd'hui la difficulté qu'on a, c'est qu'un point de fragilité de la délibération est situé à ce niveau-là. L'engagement qui est pris notamment dans la révision, c'est de pouvoir continuer cette discussion et de prendre les mesures individuelles, comme je l'ai déjà fait, qui s'imposent pour certains agents et ne pas les laisser sur le carreau et la difficulté financière. M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui Monsieur le Président, j'entends bien votre discours de prudence ce qui prouve bien que cette loi est une mauvaise loi sinon on aurait pu débattre très tranquillement et l'appliquer. Donc, comme nous jugerons aux actes, permettez-nous d'avoir la même prudence également et comme vous avez la majorité, nous jugerons à vos actes à l'avenir, donc nous voterons quand même contre cette mauvaise Loi.

M. ROBERT : On ne vote pas contre la Loi, on vote juste contre la délibération. M. CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : Oui, je vais vous poser quand même une question. J'avais cru comprendre que les décrets d'application concernés une partie des personnels territoriaux et pas la totalité. Vous avez l'assurance que tous les décrets sont parus et que vous pouvez l'appliquer à l'intégralité des agents territoriaux parce que là, vos délibérations s'adressent aux agents communautaires mais moi, il me semblait qu'autant que pour la filière administrative les décrets étaient parus, autant que pour la filière technique, il y avait du retard à l'allumage et je veux être assuré de ce point-là et puis ensuite, moi j'aimerais bien voir quand même un trésorier ne pas payer les agents municipaux de la ville de Grenay, parce qu'à mon avis, il aurait un rendez-vous avec l'intégralité du personnel, le maire en tête, pour expliquer quand même qu'il y a une autorité qui a ordonné de payer les salaires et que s'il les conteste, il y a un Tribunal Administratif pour aller les contester et certainement pas de faire obstacle au paiement des salaires des personnels.

M. ROBERT : Il est responsable sur ces deniers propres, le risque est là aussi, la loi est faite comme ça. Tous les décrets ne sont pas parus mais on a aussi intégré la modification, l'évolution au fur et à mesure, mais en tout cas, tous les décrets sur toutes les catégories ne sont pas parus, ça c'est vrai, il reste deux catégories, je crois Maryse, deux de mémoire qui ne sont pas parus. Là, on prend « une sécurité », c'est tout, et l'engagement qui est pris, que j'ai répété tout à l'heure, c'est 1, de continuer la discussion, 2, personne ne sera touchée sur la rémunération et 3, de pouvoir y repasser même si c'est en février, on y reviendra, c'est dans cet esprit-là. C'est l'esprit plutôt que la question même de la délibération dans son ensemble.

M. CHAMPIRE : Si les décrets ne sont pas parus pour ces agents-là, tu ne peux pas appliquer.

M. ROBERT : Si.

M. CHAMPIRE : S'il n'y a pas de décret, tu ne peux pas appliquer un truc.....

M. ROBERT : Si, il y a une partie qu'on peut appliquer par similitude entre deux fonctions, M. TRONI.

M. TRONI : Mais pas le restant parce que si on applique l'intégralité, on va être hors la loi, Président, donc on ne peut pas l'appliquer. Nous, on vous demande les deux points qui achoppent c'est le 13^{ème} mois dans un premier temps et la longue maladie, la longue durée. Retirons ces deux points-là, on vote cette délibération pour que vous puissiez payer et on recommence des négociations avec les

Syndicats de personnel pour que tout se passe bien mais retirons dans un premier temps pour donner un gage au moins de bonne volonté de l'exécutif où vous êtes majoritaire, le parti socialiste, donc donnez ce gage de bonne foi, on retire la longue maladie, la longue durée dans un premier temps, on retire le 13^{ème} mois et on continue les négociations pour avoir la meilleure solution possible. Les décrets n'étant pas applicables, je ne vois pas comment vous allez faire pour les appliquer s'il n'y a pas de décret.

M. ROBERT : Si on retire le 13^{ème} mois, on ne peut plus payer non plus, c'est ça le problème, c'est que derrière... Actuellement on le paye en deux fois mais il faut l'instaurer dans le nouveau dispositif, c'est ça les difficultés et l'usine un peu difficile à mettre en place. Non, il faut instaurer au 1^{er} janvier 2017, on est dans cet esprit-là, donc là c'est quelque chose au 1^{er} janvier 2017 qu'on pourra revoir pour dire de pouvoir encore améliorer, pas pour revoir à la baisse. Maryse tu voulais intervenir ? Bien, on va mettre au vote la délibération avec l'engagement que je viens de prendre comme ça au moins, ça sera clair, y revenir si besoin, continuer les discussions et l'objectif c'est, ni d'abandonner personne parce que derrière il ne faut pas non plus que ça soit cette situation-là qui prévale sur l'engagement général et derrière de continuer à modifier si besoin, on y reviendra à tous les Conseils pour améliorer la cause des agents de la collectivité, ça vous va ? On met au vote. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Merci. Vote contre ? Merci. La délibération suivante, c'est toujours MME LOUP.

MME LOUP : Notre collectivité est assurée pour les risques statutaires liés au personnel par la société QUATREM. En raison d'une sinistralité importante au cours de l'année 2015, l'assureur nous a fait parvenir une demande d'avenant d'augmentation de prime d'assurances à hauteur de 405 % avec une résiliation du contrat à titre conservatoire au 31 décembre 2016 en cas de refus d'accéder à sa demande d'augmentation de prime. L'acceptation de l'avenant proposé aurait porté la prime d'assurance de l'ordre de 27 500 € à une prime d'environ 111 375 €. Malgré plusieurs séances de négociation avec le représentant de la compagnie, il n'a pas été possible d'obtenir un taux d'augmentation raisonnable de la prime d'assurance. La collectivité a donc recherché une solution acceptable et plus économique sur le marché. Après analyse des composantes et règles sur le marché de l'assurance, il est apparu que l'adhésion au contrat de groupe du Centre de Gestion du Pas-de-Calais constituait une solution intéressante avec une prime, toutes prestations annexes comprises, de l'ordre de 68 000 €, soit une augmentation ramenée à un taux de l'ordre de près de la moitié. Par ailleurs, cette prime d'assurance permet d'obtenir au minimum les mêmes garanties sur certains éléments des risques statutaires qu'auparavant et de meilleurs éléments de garanties sur d'autres en ayant des services complémentaires d'assistance et de conseil en assurances. L'objet de la délibération vise à adhérer au contrat de groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale selon les modalités reprises dans la délibération. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Il y a des remarques, des questions ? Non, c'est adopté, M. EVRARD pardon.

M. EVRARD : Oui, lorsqu'on a eu cette délibération à examiner en commission, je faisais remarquer qu'effectivement la prime d'assurances avait copieusement augmenté et évidemment j'avais souligné que lorsqu'on parle de ou d'insécurité, on a là devant nous, à travers de ce chiffre qu'on nous présente, une question qui n'est pas un sentiment mais bien une réalité matérielle, donc que c'est bien la preuve que nous avons aussi, dans ce domaine, des dispositions à prendre pour éviter que les phénomènes perdurent et persistent.

M. ROBERT : Vous demandez un vote sur cette délibération ? Abstention. Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Le groupe Front National et pas de vote contre. Les délibérations 16, 17, 18 sont les rapports d'activité dont nous avons pris connaissance tout à l'heure, qui ont été présentés à l'assemblée. La question n°19, M. KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, la délibération n°19 concerne les statuts de la CALL donc afin de mettre en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe, notre Communauté d'Agglomération doit modifier ses statuts. Il s'agit surtout d'une mise à jour, les statuts actuels datant de septembre 2000, il s'agit également d'introduire les évolutions intervenues depuis septembre 2012, la compétence Sport et Culture, compétence concernant le réseau de radiodiffusion et télévision et depuis octobre 2012 avec le transfert du SIGDEC, Syndicat Intercommunal de la Gohelle pour le Développement de la Communication. Les statuts qui vous sont proposés, ont été présentés à toutes les commissions qui ont précédées ce conseil. Donc, conformément à la loi NOTRe, ces statuts distinguent trois types de

compétences: les compétences obligatoires dont certaines sont imposées par la loi, les compétences facultatives et les compétences optionnelles qui correspondent bien sûr à toutes celles qui ne sont pas retenues au titre des compétences obligatoires et facultatives, c'est l'article 3, qui reprend ces compétences. D'abord au titre des compétences obligatoires, on retrouve le développement économique, on note la suppression de la référence à l'intérêt communautaire sauf pour la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales. On trouve la promotion du tourisme dont la création d'Office du Tourisme. En matière d'aménagement de l'espace communautaire, on introduit la notion de Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur, alors qu'autrefois on parlait de schéma directeur. Par ailleurs, il est rappelé qu'un transfert automatique de la compétence d'élaboration des P.L.U. est prévu à compter du 27 mars 2017 sauf si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose. En matière d'équilibre social de l'habitat, il est fait référence à la notion de logement social d'intérêt communautaire avec la possibilité de réserve foncière pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat. On retrouve bien entendu, les compétences obligatoires de la Politique de la Ville. La loi NOTRe ajoute deux compétences obligatoires que sont l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés. Soulignons également que la compétence GEMAPI est rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. A compter du 1^{er} janvier 2020, sachez que la loi NOTRe rend obligatoire les compétences relatives à l'Eau et l'Assainissement mais pour l'instant, elle reste dans les compétences optionnelles. Ce qui nous amène aux compétences optionnelles avec la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. On y introduit le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Par ailleurs, la compétence construction et entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire a été ajoutée au bloc des compétences optionnelles suite à notre délibération du 4 janvier 2011. Et pour terminer, une multitude d'interventions facultatives que vous avez pu lister, la Fourrière, le Centre de Traitement de Matières Inertes, la Défense Incendie, la gestion du Crématorium, la réalisation de Grands Projets, la desserte du nouvel Hôpital de Lens, l'exploitation des réseaux de radiodiffusion, de télévision et de communication électronique, l'enseignement supérieur. Voilà, Monsieur le Président, une synthèse de cette mise en conformité de nos statuts, changement qui porte essentiellement sur la classification des compétences.

M. ROBERT : Merci beaucoup, la loi NOTRe nous fait aussi beaucoup de modifications à ce niveau-là. M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, notre groupe pourrait se contenter de dire que dans la mesure où cette modification statutaire intègre la prise de compétence Culture, Sport et Numérique, à laquelle nous nous étions opposés, nous voterons contre cette délibération. Cette position est claire, mais très loin de résumer à elle seule, notre sentiment à l'égard d'une délibération dont la vocation première est d'appliquer une loi à laquelle nous sommes également opposés parce qu'elle contribue au grand chamboule-tout territorial. La loi MARCELLIN en 1971, instaurant les fusions de communes est bien loin derrière nous mais les gouvernants ont non seulement su tirer les leçons de son échec mais ont également vu plus grand. Des réformes à la hauteur des enjeux, diront certains, de la loi MAPTAM à la loi NOTRe, en passant par la loi ALUR, sans compter toutes les lois qualifiées de fourre-tout, aussi insidieuses que néfastes, il est peu de dire qu'ils ont sorti l'artillerie lourde. Magnant tout à la fois le bâton et la caresse, ils ont créé les communes nouvelles, refondu l'intercommunalité, réduit le nombre de régions, renforcé le pouvoir des intercommunalités. Cela n'étant pas suffisant, ils n'ont cessé de nous faire croire que pour collaborer plus efficacement, il faut toujours créer de nouvelles structures, des pôles comme le Pôle Métropolitain, des conférences, des commissions comme la Conférence Intercommunale du Logement. Et puis bien sûr, il importe de prendre des décisions au bon niveau et inutile de dire que sur ce point nos communes sont devenues des territoires non pertinents. Le transfert de compétence constitue alors un instrument essentiel et naturellement, ce bel édifice ne serait pas complet si l'on y ajoutait une belle dose de restrictions budgétaires, restrictions qui sont à la fois un outil devant nous contraindre à accepter cette recomposition et un objectif à atteindre, à améliorer et inutile de dire en la matière, le bon vieux principe de l'autonomie financière des collectivités en a pris un sacré coup. Bref, notre pays a subi bon nombre de coups de scalpels destinés à lui donner un visage attrayant aux yeux de l'Union Européenne et donc des marchés financiers car il s'agit bien de cela. Si être moderne consiste à accepter ce long processus mortifère, alors nous le confessons, nous ne sommes pas modernes. Si être progressiste, c'est accepter de fermer les yeux sur les inégalités qui se creusent entre les territoires, entre les citoyens et les élus, entre les attentes de notre population et ce qu'on tente de leur imposer, alors je le dis, nous ne sommes pas progressistes. Nous sommes pour une vraie

décentralisation, pour le maintien de cette cellule de proximité que constitue la commune, pour le développement et l'amélioration de services publics dont l'objectif est de répondre aux nécessités de la population et pas à des exigences de rentabilité. Vous l'aurez compris Président, la philosophie de la loi NOTRe n'est pas celle que nous défendons, et nous voterons contre cette délibération.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. EVRARD.

M. EVRARD : Cette loi répond à des objectifs bien précis, j'en veux pour preuve l'article 112 de cette loi NOTRe qui est une totale soumission à la Commission Européenne de Bruxelles, c'est-à-dire qu'on perd notre indépendance, notre souveraineté nationale et qu'on sera soumis à ces décisions qui ne nous regarderont plus. Nous voterons contre également.

M. ROBERT : On va mettre au vote alors. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est bon, merci beaucoup. M. KUCHCINSKI garde la parole avec l'Adoption du Schéma de Mutualisation qui vous est proposé, un travail de longue haleine qui arrive à une étape importante aussi dans la vie de la collectivité.

M. KUCHCINSKI : Oui délibération n°20. Alors rappelons qu'il s'agit là-aussi d'une obligation qui résulte de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles. Donc en ce qui nous concerne le Schéma de Mutualisation qui est soumis à délibération ce soir, vous est bien connu maintenant, puisqu'il résulte d'un travail collectif et participatif. Nous avons effectivement avec les services concernés voulu faire au mieux pour que chaque collectivité exprime ses attentes, ses besoins et surtout garde ses prérogatives. Messieurs Jean-Pierre HANON et René DUFOUR sont d'ailleurs allés à la rencontre des équipes municipales, 25 communes et, nous avons dès le départ acté 3 thématiques prioritaires. La création d'un service commun du Droit des Sols, opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2015 avec 15 communes signataires, le lancement des groupements de commande avec en support la mise en place d'une plateforme d'échanges dématérialisée et le maintien du prêt de matériel et la mise en commun de moyens. Ces 3 axes ont été mis en application. A signaler également que les échanges, les rencontres avec les techniciens des communes et les experts de la CALL s'intensifient. Notre volonté étant de renforcer et d'entretenir régulièrement les relations entre les communes et la CALL. Les services de la CALL ont d'ailleurs été présentés aux D.G.S. et aux D.S.T., des thèmes comme la veille médiatique et juridique, le service Papyrus de la CALL, la maintenance, l'installation de logiciels, la mission de conseil en informatique, les marchés publics, quelques communes ont d'ailleurs sollicité nos services, le contentieux juridique ou les ressources humaines, conseil, aide à la réalisation du document unique par exemple ou la gestion de la paye. Il faut également ajouter que 2 séances d'informations, formation se sont tenues tout récemment donc 2 séances qui ont regroupé la participation de plus de 20 communes, séance concernant la nouvelle législation sur le S.I.G., la connaissance des réseaux à risque et aussi sur la gestion et les procédures concernant la divagation des animaux. A signaler qu'un groupe de travail composé d'une dizaine de D.G.S. s'est formé afin de mener une réflexion sur la mutualisation, la prestation médecine du travail. N'oublions pas non plus la mutualisation horizontale, c'est-à-dire que les communes continuent à se mutualiser sur certains sujets, Voilà, Monsieur le Président, cela m'a permis de faire un point d'étape sur l'application de ce Schéma de Mutualisation et je propose donc à l'assemblée de l'adopter.

M. ROBERT : Merci beaucoup et premières réalisations très concrètes montrent l'intérêt de ce Schéma. M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Monsieur le Président, simple réflexion, on a toujours l'habitude maintenant de dire, ce n'est pas notre faute, c'est la loi, simplement vous rappelez que les lois sont votées à l'Assemblée Nationale par des Députés et pour un certain nombre issus de notre région en majorité, que vous connaissez. Donc les lois, faudrait peut-être voir avec nos parlementaires pour qu'ils votent autre chose, ceci c'est un autre débat. Sur le Schéma de Mutualisation, on n'est pas du tout opposé, au contraire, je pense qu'il y a un certain nombre de pistes intéressantes actuellement qui sont mises en place, notamment le Droit des Sols, les marchés publics sur lesquels on va travailler, etc... Donc, nous on sera toujours partie prenante de cette partie de la mutualisation. Mais par contre, sachez qu'on s'opposera à chaque fois que l'on parlera de transfert éventuel de personnel, de mutualisation de personnel, où là on sera beaucoup plus attentif et où on sera plus vigilant.

M. KUCHCINSKI : Je crois que dès le départ, nous avons évoqué cette situation et nous nous sommes engagés à faire en sorte que le transfert de personnel ne soit pas une évidence dans ce Schéma de Mutualisation.

M. ROBERT : Une demande de vote ? M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, je crois qu'il faut examiner cette délibération au-travers de la réalité que nous vivons. Cette réalité montre que toutes les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, sont en difficulté, région, département, communes et que par conséquent cette difficulté vient de la politique d'Euro austérité menée par Bruxelles, relayée par l'Etat français qui a délégué sa souveraineté budgétaire mais en même temps à accepter de signer en septembre 2012 le T.S.C.G.. Par conséquent, on assiste à deux démarches concomitantes qui s'appellent la levée des impôts locaux et qui s'appellent le recours à l'emprunt. Lever les impôts locaux et l'emprunt dans un premier temps, pour les impôts locaux, c'est le matraquage fiscal, nous sommes bien placés ici, au sein de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour en mesurer tous les effets puisque nous avons eu droit à de copieuses feuilles d'impôts locaux où la taxe d'habitation a augmenté de 23 % et la taxe foncière d'autant et en même temps, on devra continuer une politique d'emprunts qui nous mettra dans une situation d'incertitude parce que le développement de cette situation d'austérité fait que, on aura des difficultés nouvelles à l'horizon bientôt. La mutualisation de ce point de vue est une manière soft, une manière douce, une manière douce de faire face aux transferts de charges parce que ceux-ci sont de plus en plus nombreux et de plus en plus lourds mais en même temps, cette manière soft consiste à passer le nœud coulant aux communes pour les étrangler financièrement et lorsqu'ils auront délégué leur mutualisation à la CALL, il n'y aura pas de possibilité de retour en arrière, c'est-à-dire qu'on viendra à faire en sorte que les prérogatives des communes seront totalement annihilées par cette démarche. On voit bien que l'aspect de la vie démocratique qui passe par une collectivité territoriale de proximité qui s'appelle la commune, sera mis en danger.

M. ROBERT : Allez, on va mettre au vote. Vote pour ? Merci beaucoup. Vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie et je remercie aussi le travail qui a été réalisé et l'approche qui a été aussi très pédagogique avec les communes dans ce sujet-là. M. ALEXANDRE, la 21.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, il y a une vingtaine de délibérations qui ont plusieurs caractéristiques mais qui touchent toutes à l'exécution budgétaire. Je ne sais pas comment vous voulez qu'on procède, on peut faire un bloc mais disons si on veut résumer la situation les premières délibérations, la 21 porte sur l'attribution de la dotation de compensation, il s'agit de permettre comme on le fait chaque année de doter les communes par douzième de somme que la collectivité que nous sommes, a décidé de leur attribuer. Je ne pense pas qu'il y ait de reproche à faire à ce sujet.

M. ROBERT : Une demande de vote ? Non. M. TRONI.

M. TRONI : Pas d'explication de vote sur la 21, 22, Président, ce qui est juste un retour des choses aux communes par rapport à la loi sur les Intercommunalités, c'est l'attribution de compensation, c'est ce que les communes percevaient au moins sur l'attribution de compensation, la D.S.C. est une politique volontariste de l'Agglo, on est bien d'accord, mais donc c'est deux-là on les votera bien évidemment puisque c'est le retour des choses par contre à partir de la 23 pour rester cohérent avec notre vote, on s'abstiendra sur l'ensemble des délibérations.

M. ALEXANDRE : Alors toutes les délibérations qui suivent sont soit des délibérations qui n'ont aucune incidence sur le budget parce qu'il s'agit de respecter ce qu'on appelle aujourd'hui la qualité comptable ou alors, pour certaines délibérations, il s'agit d'ajustement de fin d'année, pour d'autres, il s'agit de permettre au Président, afin justement d'alimenter les différentes politiques qui sont les nôtres de pouvoir agir à partir soit du quart des sommes qui sont prévues ou des douzièmes, ceci pour assurer la continuité de la relation entre l'Intercommunalité et les communes, voilà pour l'essentiel, Monsieur le Président. Mais je suis prêt à répondre sur quelque délibération que ce soit s'agissant du budget mai j'ai bien compris l'argument de Bruno TRONI et du Groupe Communiste, qui dans la logique des choses, ayant voté contre le budget, ne s'associent pas à ces ajustements.

M. ROBERT : Donc, 21, 22, s'il n'y a pas de question, on considère que c'est adopté à l'unanimité, 23 et suivantes, est-ce qu'on considère que c'est les mêmes procédures de vote ? On va faire un seul vote, mais c'est les mêmes votes pour toutes les délibérations, ça vous va comme ça ? Donc, pour

ces délibérations 23 à 40, vote pour ? Merci. Abstention ? Groupe Communiste et Groupe Front National et pas de vote contre. Je vous le rappelle de signer les registres avant de partir, nous avons deux motions également, enfin un vœu et une motion à étudier, en tout cas à proposer à l'avis des élus ce soir. La première est relative aux expulsions locatives, nous avons déjà eu l'occasion d'y revenir, en tout cas d'évoquer cette question, et d'indiquer qu'elle serait étudiée aujourd'hui et une sur la mise à deux fois deux voies de la RN 17, l'ex RN 17. M. BAVAY, c'est vous qui rapportait les motions. Vœu et la motion, tout le monde l'ayant lue. M. BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, je ne vous lirai que les notes de cadrage parce que tout le monde a eu la motion. Je vous dispenserai de la lecture mais je pense qu'il est quand même bon de rappeler la démarche puisque dès le 27 juin, en participant massivement à une réunion de présentation de la démarche en Mairie d'Avion, le Groupe G.S.V.A. s'est associé à la démarche initiée par Jean-Marc TELLIER, maire d'Avion et Vice-Président du Conseil Départemental en vue d'éviter les expulsions locatives injustifiées. Puis, différents échanges ont pu avoir lieu entre les représentants des groupes politiques et ces rencontres ont confirmé la nécessité d'engager la démarche à l'échelle du territoire. Le constat que je vais vous faire est en effet partagé par une grande majorité d'élus. Tout d'abord, nos concitoyens concernés sont souvent perdus dans leurs démarches du fait de la complexité des procédures administratives et judiciaires. Ensuite les acteurs sociaux sont peu coordonnés, ont souvent des modes opératoires différents, partagent peu leurs informations ce qui nuit à la qualité de l'accompagnement social. Les élus et leurs services jouent trop souvent, bien trop souvent le rôle de pompiers de service, mais surtout, nous avons tous fait le constat, qu'une expulsion locative est toujours un échec pour tout le monde. Notre souhait n'est bien évidemment pas d'adresser un message laxiste aux concitoyens, de laisser penser que nous nous opposons par principe à toute expulsion et personnellement j'aurais souhaité qu'on maintienne le terme « de bonne foi » dans le vœu présenté puisque lors des premières rencontres, il avait fait l'unanimité. Mais la volonté des élus est bien au contraire, d'améliorer l'accompagnement de ces familles de bonne foi et leur prise en charge, en optimisant les dispositifs existants, notamment la CCAPEX récemment créée. Plusieurs collectivités ont pu adopter la même position, que ce soit au sein de nombreuses communes de l'agglomération mais aussi au sein du Conseil Départemental qui a pris un vœu similaire à celui que nous présentons en séance du Conseil Communautaire. Si les délibérations prises par les conseils municipaux ont été rejetées par la Préfecture et la commune d'Eleu-dit-Leauwette est venue allonger la litanie des communes déferées devant le Tribunal Administratif, n'est-ce pas ? Notre détermination restera la même et notre souhait est de favoriser le travail en réseau et de mutualiser les bonnes pratiques qui doivent se poursuivre. Nous souhaitons travailler sur ce sujet en partenariat avec les différents acteurs comme l'Etat, les bailleurs, les services sociaux du département, les centres communaux d'actions sociales, les associations, et j'en passe... Notre démarche est à la fois, un engagement politique fort, conforme à nos valeurs de gauche et le témoignage de notre volonté est d'agir ensemble pour protéger nos concitoyens les plus fragiles.

M. ROBERT : On a élaboré le texte ensemble, M. TERLAT.

M. TERLAT : Oui, la ville d'Annay-sous-Lens est aussi au Tribunal Administratif sur la délibération prise à cette occasion, c'est lundi à 10 heures pour les personnes qui souhaiteraient y être présentes. Je voulais quand même faire une remarque sur les plaidoiries qui sont avancées par la Préfecture. Je n'ai jamais vu dans des plaidoiries de ce genre-là autant mise en avant la primauté du droit du contrat par rapport à l'ensemble des autres droits qui pourraient aussi, qui mériteraient aussi d'être mis en avant. C'est devenu quelque chose de clair, de franc, de net et de tranchant, et qui maintenant est utilisé par la Préfecture sur ces plaidoiries.

M. ROBERT : En tout cas ce vœu, se veut aussi le relais des démarches que chacun a pu prendre dans sa commune pour montrer que l'Agglo se saisit de ce sujet aux côtés des communes, dans le même esprit, sans faire de parallèle mais par rapport au Schéma de Mutualisation, on est vraiment dans cet esprit-là.

M. TELLIER : Juste pour compléter ce qui a été dit, pour information, on est aujourd'hui autour de 20 à 25 communes qui ont pris soit la motion, la délibération, ce soir la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, la CAHC s'est engagée à la prendre et le département s'est engagé ou a pris aussi cette motion, donc je crois que l'idée qui a été retenue, on est ensemble, c'est une bonne chose, maintenant moi sur le débat de bonne foi ou de mauvaise foi, je vous avoue, que ce qui moi m'a fait changer d'avis, c'est l'attitude de notre Sous-Préfète là-dessus qui refuse tout débat et qui ne veut pas

entendre quand on parle d'une femme de 83 ans qui a 600 € de dettes, elle est où la bonne foi ou la mauvaise foi ? Donc, voilà, je pense que ça, il faut le souligner parce qu'on a aussi devant nous un mur, où on a signé tout à l'heure, je crois qu'il y a une démarche qu'on a signé avec la CALL et je remercie de cette démarche où on sollicite une rencontre avec Madame la Sous-Préfète et jusqu'à présent, elle refuse de nous rencontrer sur cette question. Je voulais quand même donner l'information. Donc, à savoir qui est de bonne ou de mauvaise foi ?

M. ROBERT : Il y aura une commune supplémentaire demain soir, aussi sûrement. Allez, on met au vote. Vote pour ? Merci, c'est l'unanimité. La deuxième motion, la délibération, la question n°42, toujours M. BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, je me substitue ce soir à notre Président de Groupe mais je vais dire que je me sens particulièrement aussi concerné par cet appel puisque la route nationale 17 qui n'est nationale que de Thélus à l'embranchement de la A211, traverse la ville de Thélus, de Vimy, de Givenchy-en-Gohelle, d'Avion qui ont été les principaux initiateurs d'une manifestation sur cette route et que la 4^{ème} commune qui est à l'autre bout, c'est Eleu-dit-Leauwette donc effectivement je me sens particulièrement solidaire de mes collègues. Donc, la route nationale 17 raccordée à l'A26 à hauteur de Thélus constitue un élément structurant du réseau routier de la Région Hauts de France, en particulier la portion reliant deux pôles économiques et universitaires du département du Pas-de-Calais que constituent les bassins de vie de Lens et d'Arras. Malgré la déviation de Thélus et Vimy mise en service le 11 mai 2010 devant permettre à l'époque le désengorgement de cet axe majeur, la circulation entre le Bassin Minier et l'Arrageois est de plus en plus difficile, voire paralysante et reste un point noir au détriment des automobilistes. A l'époque, cette déviation devait également permettre d'améliorer le cadre de vie des riverains. Une diminution de véhicules en zone urbanisée, signifie moins de bruit et moins de pollution. Le nouveau tracé a permis ainsi d'augmenter le confort de circulation, le doublement des poids lourds en toute sécurité et supprimer ainsi l'afflux de circulation du feu de Thélus, favorisant ainsi une conduite apaisée. Néanmoins, les difficultés s'accroissent, un constat qui s'explique avant tout par des questions de sécurité évidentes. On sort d'une 4 voies sur l'A211 à Lens, pour revenir sur une 2 voies avant de repartir sur une 4 voies à Vimy. Autant dire qu'en pleine campagne, les chocs frontaux qui sont toujours possible, sont souvent dramatiques. Il y a urgence aussi, parce que les projections annoncent une saturation de la nationale à court terme. Les nombreux comptages de véhicules effectués, permettent d'affirmer que la section Vimy/Avion, serait sans aménagement, saturée à 100 % aux heures de pointe à brève échéance. Les élus de la Communauté d'Agglomération souhaitent rappeler les engagements de l'Etat sur le projet de 4 voies entre Vimy et Avion. Inscrite au programme de développement et de modernisation des itinéraires, la mise à 2 fois 2 voies entre Vimy et Avion devait finaliser l'aménagement de l'itinéraire. L'aménagement à 2 fois 2 voies sur l'ensemble de la RN 17 doit ainsi permettre de renforcer l'accessibilité de l'Arrageois et du Bassin Minier en contribuant à l'émergence de projets de territoire parmi lesquels le Louvre-Lens, le Stade Bollaert DELELIS et la prochaine implantation du pôle de conservatoire du Louvre. A l'époque l'objectif était de réaliser les travaux le plus rapidement possible. Néanmoins à ce jour, nous nous interrogeons et nous nous inquiétons fortement sur l'avancée du projet. Quid des études techniques, quid du démarrage des travaux. Cet aménagement à 2 fois 2 voies contribuera à diminuer le temps de parcours et à rapprocher les agglomérations d'Arras et Lens, ce qui améliorera les relations économiques et d'échanges entre les zones d'habitat et les bassins d'emploi. Des aspects non négligeables en temps de crise. Les élus du Conseil d'Agglomération de Lens-Liévin réunis le 13 décembre 2016, manifestent le souhait que soient rapidement mis en route les premiers travaux pour l'aménagement à 2 fois 2 voies sur cet axe structurant pour notre territoire.

M. ROBERT : M. DECOURCELLES.

M. DECOURCELLES : Moi, bien sûr je m'associerai à cette délibération, la seule remarque que je me permettrais de faire, c'est que de mettre à 2 fois 2 voies effectivement sera au point de vue sécurité favorable par contre ça sera notamment un appel d'air à des nouveaux trafics et donc certainement si l'Etat respectait sa parole et réalisait ce projet, il faudra que cela soit accompagné d'une régulation ou sinon on risque de connaître la même thrombose qu'on connaît vers Lille ou d'autres secteurs.

M. ROBERT : Il ne faut pas que les ronds-points qui saturent déjà acceptent ce trafic-là. M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Président, on a bien entendu Alain dans son plaidoyer, ça c'était la première partie de la motion qui avait été faite, donc on est assez d'accord sur ce qu'il a dit mais la priorité du texte, ce

n'est pas de relier l'Arrageois à Lens pour améliorer les relations intercommunales ou touristiques ou commerciales, c'est surtout de mettre en sécurité la 2 fois 2 voies et de savoir pourquoi les travaux ne sont pas commencés et où sont passés les 26 millions d'euros que l'Etat avait promis depuis de nombreuses années mais je comprends bien l'intervention d'Alain qui a développé complètement les choses mais en priorité c'est bien la sécurité et où sont passés les sous que l'Etat nous doit.

M. ROBERT : On met au vote le texte tel qu'il est présenté, il y a la présentation qui a été faite mais on met au vote le texte, tel qu'il est présenté. M. TELLIER.

M. TELLIER : Oui, j'ai bien compris, on a bien compris mais je trouve que Bruno a raison quand même d'insister parce qu'il y a deux questions. Où est l'argent et pourquoi on n'a pas démarré puisque c'est dans le plan Etat/Région, je le rappelle quand même, c'était une enveloppe au départ de 22 millions, la démarche, était très bien, une concertation avec la population, on est monté à 26 millions pour prendre en compte les murs anti-bruit, on a pris en compte aussi la sécurité donc il y a cette question, il y a urgence d'avoir une réponse et il y a l'autre question. Qu'est-ce qu'on fait en attendant ? Et ça ? On interpelle l'Etat et moi je voudrais rajouter, je ne fais pas une fixation sur Madame la Sous-Préfète mais j'apprécie beaucoup ce qui est écrit, c'est qu'à un moment donné, moi je crois qu'il y a une question aussi de respect des élus que nous sommes et l'attitude de nous avoir fait jouer à cache-cache toute une après-midi pour la banderole, d'abord ça s'est retourné contre elle mais à un moment donné, ça va, il faut nous prendre au sérieux. Il ne faut pas attendre qu'on soit coincé par des situations un peu compliquées où maintenant ils ont accepté de nous rencontrer, donc je voulais vous donner l'information, demain on est reçu les 3 maires, demain après-midi en Préfecture par Madame la Préfète, on espère qu'on va être entendu, on va emmener ce qu'on a déjà comme pétitions, mais il faut savoir que dans les 3 communes ça signe beaucoup. On a le soutien aussi, je pense ce soir de la Communauté d'Agglomération et de beaucoup de personnes extérieures des 3 communes qui ont signé ce soutien mais je crois que c'est bien d'avoir cette exigence. A un moment donné, l'heure, elle n'est plus à discuter, vous savez je l'ai sur mon téléphone, mais quand Madame la Sous-Préfète m'envoie un petit texto pour me dire les choses, elles sont en train de s'arranger, la CALL est en train de débloquent les problèmes d'assainissement, je me dis, mais elle me prend pour qui ? Parce que ça fait 4 ans ou 5 ans qu'on travaille sur ce dossier, tout est fait, il n'y a plus qu'à démarrer, donc qu'on n'essaye pas de nous endormir, les réserves foncières tout est levé quoi ! On a même déjà acheté les maisons à des Avionnais, j'aurai confirmation demain matin, mais je ne suis pas sûr que l'Etat les a déjà payées. Alors, ça fait 2 ans, donc à un moment donné, il faut parler des choses concrètes. Le problème c'est que cet argent est au budget, si l'Etat l'a utilisé pour une autre politique, pour d'autres objectifs, qu'elle le dise carte sur table et qu'on arrête de tourner en rond parce que là, il y a danger, il y a un problème de sécurité et c'est tous les jours qu'on s'inquiète, voilà. Juste dire aussi pour vous donner l'aberration, ils m'ont mis en demeure, depuis samedi, je suis en demeure de retirer la banderole, on se pose la question si demain, ce n'est pas nous qui allons mettre en demeure l'Etat pour tous les accidents qui ont lieu.

M. ROBERT : M. SENECHAL.

M. SENECHAL : Monsieur le Président, on peut s'étonner quand même de cette banderole et on nous a pris presque pour des délinquants routiers, c'est-à-dire que c'était nous qui allions avec cette banderole créer des accidents parce qu'elle allait s'envoler. Moi, j'ai quand même assisté à sa mise en place, je peux vous assurer que ça a été fait dans les règles et je vais vous dire qu'il y avait ce qu'il fallait pour que ça tienne et on peut rendre hommage aux ouvriers de la commune d'Avion qui savent très bien faire leur travail. Mais rassurons-nous, on a changé de statut, on était des délinquants, nous voici des personnes respectables parce que demain après-midi, je mettrai une cravate, nous serons reçu par la Préfète. Donc, nous avons changé de statut, c'est agréable. Je voudrais simplement vous dire et bien vous avez tous peut-être une longue carrière de maire, moi pas. En tout cas, il y a un évènement qui restera dans ma petite carrière de maire, c'est d'aller prévenir un de mes conseillers municipaux que sa fille est morte sur cette route et ça, je ne voudrais plus jamais à avoir à le faire. Je vous le dis, c'est ça qui nous motive, ce n'est rien d'autre. Ceux qui ont cru qu'on faisait un coup de buzz, un coup de je ne sais pas quoi, ou qu'on allait nous voir sur Facebook ou qu'on nous a vus à la Télé, non. Rassurez-vous, on ne joue pas avec ces choses-là, nous ne sommes pas des irresponsables, loin de là, nous avons fait ça en ayant bien réfléchi et nous espérons vraiment qu'il y aura un résultat concret et que nous serons entendus par la Préfète demain après-midi, voilà merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup Pierre. Alain.

M. BAVAY : Oui, on va mettre un terme au suspens puisqu'effectivement, je vous l'ai dit, je suppléais à François LEMAIRE retenu sur sa commune et ce que je vous ai proposé est l'avant-dernière version donc ça ne change strictement rien au corpus mais je vais vous lire la conclusion définitive, il n'y en a que pour 2 minutes. Donc le Conseil, après avoir délibéré, demande solennellement que Madame la Préfète fournisse rapidement un calendrier précis de travaux qui seront effectués, dans le cas contraire qu'elle indique où sont passés les 26 millions d'euros, ces crédits sont-ils oui ou non, inscrits dans le projet de loi de finances de 2017, que ces opérations de sécurisation provisoire soient immédiatement mises en place pour limiter le risque de tout nouvel accident et que les maires d'Avion, de Givenchy-en-Gohelle et Vimy représentants légitimes des habitants de leur commune, qui ont alerté les pouvoirs publics sur cette situation soient considérés avec respect et écoute de la part de l'Etat et de son représentant.

M. ROBERT : On met au vote quand même, ce n'est pas le tout d'être d'accord sur les conclusions, il faut bien s'en assurer au moins pour que le message soit clair pour demain le porter au niveau de la Préfète.

M. TELLIER : C'est ce que j'allais dire, si vous êtes d'accord, on se permettra de lui donner la motion demain.

M. ROBERT : C'est bien pour ça. Vote pour ? Merci, et bien il y a l'unanimité du Conseil pour rapporter cette réponse à la Préfète. Merci beaucoup à toutes et à tous, bonne fin de soirée, bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.